

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET
DE L'EQUIPEMENT

Rapport Annuel 1974

E. NTEZIRYAYO 12/2

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'EQUIPEMENT

Kigali, le 7 MARS 1979

N°15.14.01/1946

✓ Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I.

| |
|---------------------------------|
| A traiter par _____ |
| Date entrée : <u>8-3-79</u> |
| N° Classement : <u>3203/514</u> |

Monsieur le Président,

NON

J'ai l'honneur de transmettre à
Votre Excellence les rapports annuels des années 1974, 1975 et 1976
du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.

Vous en souhaitant bonne réception,
je Vous prie d'agrèer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance
de ma plus haute considération.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE L'EQUIPEMENT

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général
du Mouvement Révolutionnaire
Nationale pour le Développement
K I G A L I.
- Monsieur les Ministres (Tous)

NTEZIRYAYO Siméon.-

T A B L E D E S M A T I E R E S

PRELIMINAIRES

1ère partie : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Chapitre 1 : ORGANIGRAMME (A.P N° 103/03/2 du 29 mai 1974)

Chapitre 2 : EXECUTION DU BUDGET 1974

2ème partie : ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE

Chapitre 1 : ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DES
BATIMENTS CIVILS ET DU SERVICE DU LOGEMENT.

Chapitre 2 : ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES.

3ème partie : ACTIVITES DES SERVICES PLACES SOUS LA TUTELLE DU MINISTERE

Chapitre 1 : R E G I D E S O

Chapitre 2 : R E B A R

PRELIMINAIRES

L'année 1974 déclarée Année Agricole par Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise a été une année caractérisée par la stabilité administrative pour le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils et pour celui des Ponts et Chaussées. Cette stabilité a été mise à profit et 1974 fut une année de conception et de réalisation de plusieurs projets par ces deux services. Ils ont connu une réorganisation administrative et technique et une rentabilisation de leur personnel et des équipements mis à leur disposition qui ont conditionné d'une manière appréciable la conduite des projets dont ils étaient chargés. L'Administration du personnel, la comptabilité et la tenue des dossiers, services des Ponts et Chaussées handicapés en 1973 ont été réorganisés et donnent actuellement un rendement satisfaisant.

Pourtant malgré la bonne volonté, les efforts fournis n'ont pas permis de remédier aux insuffisances dans différents domaines tel que l'insuffisance en personnel compétent en grand nombre qui empêche l'introduction à grande échelle des méthodes techniques de travail. Cette carence en personnel qualifié a constitué un handicap moindre si on la compare à la conjoncture économique internationale caractérisée par la hausse des prix.

La hausse des prix des matériaux de construction a freiné voire paralysé beaucoup de chantiers en cours de réalisation. L'activité en matière de construction promettait d'être très intense car partout où furent posées les premières pierres poussent de grands édifices et les routes et les ponts y sont mis en chantier.

Ce rapport du Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement comporte non seulement les activités des services de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils, et des Ponts et Chaussées, mais aussi celles des services parastataux placés sous sa tutelle. Il est articulé comme suit :

L'Organisation administrative du Ministère, les activités des services du Ministère et celles des services parastataux placés sous sa tutelle.

1 ère partie: ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Chapitre 1: ORGANIGRAMME DU MINISTERE
(cfr A.P. n° 103/03/2 du 29 mai 1974)

SECRETARIAT GENERAL.

Attributions propres au Secrétaire Général

- Administration du personnel du Ministère;
 - Distribution des affaires;
 - Coordination et contrôle des activités des services;
- Relation avec la REBAR;
- Affaires ne rentrant dans les attributions d'aucun autre service.

1er Bureau - Courrier et Archives.

- Indicateur général;
- Expédition, réception et ouverture de la correspondance;
- Demande d'audience
- Dactylographie de la correspondance;
- Classement et archives.

2e Bureau - Gestion des crédits.

- Elaboration des prévisions budgétaires;
- Exécution du budget, gestion des crédits;
- Gestion et répartition de matériel et des locaux administratifs.

1ère Direction Générale - Urbanisme et Bâtiments Civils.

- Plan général d'urbanisme de la Capitale et des villes du pays;
- Plan régionaux d'aménagement;
- Relations avec les autres services intéressés (service des ponts et chaussées, services des Terres, Régideso etc...);
- Commission de l'Urbanisme;

Bureau-Administration.

- Recours en matière d'urbanisme
- Expropriations pour cause d'utilité publique: relations avec le service des Terres;
- Autorisation de bâtir
- Publicité extérieure et sur la voie publique.

Division - Etudes et Législation.

- Plans locaux d'aménagement;
- Plans particuliers d'urbanisme;
- Plans d'alignement;
- Etudes et recherches en matière d'urbanisme.

Bureau - Législation.

- Conservation des documents
- Législation sur l'Urbanisme; élaboration et application;
- Législation sur les constructions.

Direction - Bâtiments Civils.

- Elaboration et interprétation des contrats à passer avec les Bureaux d'études privés et matière litigieuses y relatives;
- Elaboration des prescriptions techniques types pour les cahiers spéciaux des charges;
- Etablissement de l'index du coût des constructions;
- Documentation technique; catalogue des plans;
- Examen des dossiers relatifs aux constructions subsidiées.

Bureau - Législation.

- Collaboration à l'établissement des règles régissant les marchés conclus par l'Administration en matière de construction;
- Législation, relations avec le service de l'urbanisme.

Division - Etudes Techniques.

- Etudes et projets spéciaux de construction;
- Etudes spécialisées des constructions scolaires, hospitalières et Administratives, etc....
- Etudes techniques particulières relatives à la construction des bâtiments (matériaux en oeuvre, technique de construction etc..)
- Etablissement des plans et schémas types de construction;
- Etudes des équipements types et spéciaux de constructions;
- Standardisation du mobilier.

1er bureau - Travaux.

- Programme général des constructions;
- Planning de réalisation
- Prévisions budgétaires en matière de construction
- Contrôle technique de tous les travaux de constructions civiles exécutés pour compte de l'Etat ou sous le contrôle de celui-ci;
- Stock des matériaux;
- Relation avec la REBAR dans le domaine de l'exécution des travaux.

5

2e Bureau - Logement:

- Inventaire général et attribution des immeubles de l'Etat;
- Inventaire général des maisons louées par le Gouvernement;
- contrôle du paiement des loyers des maisons louées par le Gouvernement;
- Etudes et programmes pour la construction de logements de toutes catégories;
- Bureaux et ateliers des Travaux Publics dans les Préfectures.

2ème Direction générale - Ponts et Chaussées

Etudes et Réglementation.

- Programme de construction de routes et d'ouvrages d'art;
- Examen des prévisions budgétaires relatives aux routes et ouvrages d'art;
- Etudes du trafic et classification des routes
- Etudes relatives à l'entretien des routes
- Signalisation routière;
- Coordination avec le département de l'Economie et celui des communications concernant les problèmes relatifs aux transports des biens et des personnes.
- Bureaux des Ponts et Chaussées dans les Préfectures.

1er bureau - Etudes techniques.

- Etudes techniques spécifiques des routes et des ponts
- Programme d'amélioration des ponts.
- Supervision de nouvelles constructions des routes et des ponts.

2e bureau - Voiries urbaines et entretien des routes.

- Examen des plans d'urbanisme au point de vue voirie;
- Coordination avec la REGIDESO, les Télécommunications au point de vue équipement urbain;
- Etudes techniques du réseau routier urbain.

3e bureau - Administration.

- Administration, Comptabilité, personnel et formation du personnel,

Division - Travaux.

- Préparation et examen des dossiers d'adjudication;
- Contrôle technique et financier des travaux d'entretien et de construction;
- Examen et préparation des prévisions budgétaires
- Planning des réalisations;
- Relation avec les autres services (Services des Terres, Télécommunication, Régideso etc...)
- Conseils et subsides aux Communes.

1er bureau - Inspection.

- Programme d'entretien par Préfecture;
- Contrôle et surveillance des services extérieurs;
- Contrôle administratif et financier du département avec la collaboration du Bureau Administration.

2e Bureau - Magasins et ateliers.

- Commandes, stockage et distribution du matériel et des matériaux;
- Etablissement et tenue des inventaires des machines-outils, outillages, équipements et matériels routiers;
- Contrôle et statistiques des achats et de l'utilisation du matériel.

3e bureau - Ateliers et garages.

Entretien et contrôle technique des véhicules et engins routiers;
Tenue des inventaires des engins, véhicules et machines.

Direction - Fourniture d'eau et d'électricité.-

- Réglementation des exploitations de distribution, et de production d'eau et d'électricité.
- Relations avec les concessionnaires de production, transport et distribution d'eau et d'électricité, notamment avec la REGIDESO;
- Supervision des programmes de construction des réseaux de distribution d'eau et d'électricité;
- Contrôle des réalisations et conditions de distribution d'eau et d'électricité;
- Relations avec l'A.ID.R.

Direction - Equipement.

Approvisionnement - Magasins généraux.

- Nomenclature et catalogue du matériel général;
- Etablissement des spécification du matériel;
- Réception, stockage et répartition des ~~matières~~ matières;
- Comptabilité des matières
- Etablissement des prix de mise en consommation et tenue des prix de revient.

1er bureau - Commande

- Centralisation, contrôle et exécution des commandes;
- Lancement des marchés relatifs aux fournitures de matières et matériels généraux et spécifiques;
- Examen des demandes d'imprimés et de tous travaux d'imprimerie, de clichage et de reliure pour les besoins propres de l'Administration.

2ème bureau - Assurances.

- Constatation des accidents causés par ou survenus aux véhicules de l'Etat.
- Etablissement du relevé journalier des accidents de roulage survenus aux ou causés par les véhicules de l'Etat;
- Réparation ou remplacement des véhicules de l'Etat accidentés;
- Relations avec le service du contentieux, le parquet de la République et les tribunaux.

REGIDESO - REBAR.

CHAPITRE 2: EXECUTION DU BUDGET.

| | RESULTATS | PREVISIONS | EXCEDENT | DEPASSEMENT |
|--|------------------------------------|--------------|-----------|-------------|
| A. SECRETARIAT GENERAL: | | | | |
| I4.I70.01 | Personnel s/statut | 2.083.000 | 348.847 | |
| I4.I70.03.01 | Voyages de service Entr. véhicules | 450.000 | 423 | |
| I4.I70.03.02 | Voyages de service indemnités | 120.000 | 211 | 84.265 |
| I4.I70.04.01 | Personnel S/contrat | 653.000 | 0 | |
| I4.I70.04.02 | Journaliers | 168.000 | | 30.777 |
| I4.I70.05.01 | Matériel | 10.000 | 980 | |
| I4.I70.05.02 | Eau et électricité | 30.000 | 22 | |
| I4.I70.05.03 | Téléphones -Télégrammes | 10.000 | 1.065 | |
| I4.I70.07 | Frais de représentation | 3.524.000 | 236.506 | |
| | | | | |
| | | | 313.448 | |
| B. URBANISME ET BATIMENTS CIVILS: | | | | |
| I4.I71.01 | Personnel s/statut | 6.975.000 | | 147.163 |
| I4.I71.03.01 | Voyages de service entr. véhicules | 1.000.000 | | 10.560 |
| I4.I71.03.02 | Voyages de service indemnités | 500.000 | | 652.078 |
| I4.I71.04.01 | Personnel s/contrat | 8.000.000 | | 4.958.194 |
| I4.I71.04.02 | Journaliers | 4.200.000 | | |
| I4.I71.05.01 | Matériel | 5.000.000 | 4.481.706 | |
| I4.I71.05.02 | Eau et électricité | 100.000 | 21.981 | |
| I4.I71.05.02 | Téléphones-télégrammes | 30.000 | 2.640 | |
| I4.I71.05.04 | Entretien bâtiments | 23.500.000 x | | 2.133.154 |
| I4.I71.05.04 | Locations maisons | 10.000.000 | | 66.432 |
| I4.I71.06.01 | | | | |

| | | | | | | |
|----------------|---|-------------|---|-------------|---|------------|
| Total (a+b+c) | : | 198.420.573 | : | 177.650.500 | : | 20.770.000 |
| | : | 268.319.643 | : | 241.979.500 | : | 26.340.143 |

X LE MONTANT DE 4.000.000 FRF REPRESENTE LES 2.000.000 FRF PREVUS INITIALEMENT A L'ARTICLE 14.172.03.01 MAJORES DE 2.000.000 FRF DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - VOIR J.O. NO 2 du 15 FEVRIER 1975.

XX LE MONTANT DE 32.000.000 FRF REPRESENTE LES 42.000.000 FRF PREVUS INITIALEMENT DIMINUES DE 13.000.000 FRF RESULTAT D'UN VIREMENT ET MAJORES DE 3.000.000 FRF DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES VOIR J.O. NO 2 du 15 FEVRIER 1975.

XXX LE MONTANT DE 5.000.000 FRF REPRESENTE LES 3.000.000 FRF PREVUS INITIALEMENT MAJORES DE 2.000.000 FRF DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - VOIR J.O. NO 2 du 15 FEVRIER 1975 DEJA CITE.

2ème partie ; ACTIVITES DES SERVICES DU MINISTERE

Chapitre 1 : Activités de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils et du Service du Logement

I) Service de l'Urbanisme

a) Généralités

L'Urbanisme est "l'ensemble des mesures techniques, administratives, économiques et sociales destinées à permettre un développement harmonieux, rationnel et humain des agglomérations". Elle organise la vie des agglomérations, lesquelles comprennent en général quartiers administratifs, commerciaux, industriels et résidentiels, des écoles, des hôpitaux, des maisons de culte, des lieux de loisirs (terrains de jeux, bars, des parcs d'attraction etc...), des marchés, des zones vertes, etc... Toute une infrastructure permet la vie dans ces différents points et leurs multiples relations. Elle comprend entre autres le tracé des routes, l'approvisionnement en eau, les câbles électriques et téléphoniques, les canalisations des eaux usées et de pluie, l'évacuation des immondices, l'organisation des parkings, etc... Différents artères relient l'agglomération au reste de la campagne.

Une agglomération est donc un agencement de multiples activités et pompe de la campagne un grand nombre de personnes et une grande quantité de biens de consommation et de transformation. Elle appelle une attention particulière dans son organisation. Elle est plus sensible que la campagne à la pression démographique.

Cette pression démographique étant très importante dans notre Pays, elle requiert de notre part une politique rigoureuse en matière de mise en place des plans directeurs, d'aménagement du territoire et d'attribution des parcelles. Il est temps que la densification remplace complètement l'extension spatiale qui semble encore être de règle dans l'attribution des parcelles. Nul n'ignore que la densification est moins coûteuse au point de vue infrastructure et permet d'économiser de l'espace pour les générations futures.

Toujours talonnée par une population de plus en plus importante, l'autorité devrait disposer au plus tôt des levés topographiques des centres urbains pour élaborer le plus vite possible les plans d'aménagement.

Ceux-ci sont nécessaires si on veut éviter de nombreuses constructions illicites et desordonnées qui poussent

considérables d'expropriations.

La concertation préalable et effective entre les services des terres, de l'Urbanisme, des Ponts et Chaussées et de la Regideso permettrait de tenir compte plus que maintenant des impositions urbanistiques, des voies d'accès et des infrastructures de base avant la distribution des parcelles. Ce serait un pas non négligeable dans l'organisation de la vie de nos centres urbains.

Actuellement le service de l'Urbanisme exige de toute personne physique ou morale désireuse de se construire une maison dans un centre urbain, la présentation des plans du bâtiment et d'un extrait cadastral de sa parcelle. Ceci pour éviter plus tard des conflits avec des voisins et pour que son habitation réponde à un minimum d'hygiène et de sécurité.

Le travail de contrôle sur place ^{pour voir} si les gens construisent suivant les prescriptions du Service de l'Urbanisme et s'ils ont versé les taxes d'autorisation de bâtir chez le comptable de Préfecture de leur ressort est dévolu aux Inspecteurs d'Urbanisme. L'inspection dans les préfectures autres que Kigali est faite par les surveillants des bâtiments civils.

b) Le travail d'inspection

Les inspecteurs d'urbanisme ont une tâche difficile. Défense stricte de construire dans les zones expropriées des centres urbains sans autorisation pour toutes les personnes physiques et morales et utilisation exclusive des matériaux locaux (briques, moëllons) dans toutes les bâtisses.

Trois circulaires relatives au respect des impositions urbanistiques ont vu le jour. Il s'agit de :
Circulaire n° 15.04/2048

Dans le cadre de l'orientation nouvelle donnée par la Deuxième République, il est imposé de tenir particulièrement compte soit lors de l'établissement du dossier technique, soit lors de l'exécution des ouvrages des points ci-après :

- 1) Priorité exclusive à réserver à l'emploi de matériaux locaux, tels que briques, moëllons, etc...
- 2) La description de ces matériaux doit figurer sur les plans d'exécution
- 3) Il est strictement interdit de construire dans les centres urbains de Préfecture ou centre de commerce sans autorisation de bâtir délivrée par le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.
- 4) Les inspecteurs de l'Urbanisme sont invités à interdire toute construction illicite et de signaler à temps ceux qui refuseraient d'obtempérer à cette instruction.

Nous invitons ceux qui s'y intéressent à venir demander conseil et renseignements soit à la Direction Générale de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils soit à nos inspecteurs de l'Urbanisme, pour éviter dans l'avenir les constructions illicites et désordonnées.

- 5) Les propriétaires des bâtisses non autorisées dans les centres urbains de Préfecture, ou centre de commerce sont invités à régulariser leurs constructions dans un délai de 3 mois à dater de la présente. Les mesures très sévères seront appliquées à l'encontre de ceux qui ne respecteraient pas la présente instruction.

Fait à Kigali, le 18 Juillet 1974
sé Le Ministre

Circulaire n° 15.04.01/2700

Il est porté à la connaissance des intéressés que, à dater de ce jour, les constructions devront se conformer aux prescriptions suivantes :

Avant de commencer les travaux, le constructeur devra placer bien en évidence sur la parcelle, un panneau en bois sur lequel figureront les indications suivantes :

- NOM DU PROPRIETAIRE
 - NUMERO ET DATE DE L'AUTORISATION DE BATIR
 - NUMERO DE QUITTANCE POUR PAIEMENT DES TAXES DE BATISSE ET D'EXTRACTION
 - NUMERO DE LA PARCELLE
- Les documents d'autorisation de bâtir devront se trouver en permanence sur le chantier. Les constructeurs ne se conformant pas aux présentes prescriptions se verront interdire le début ou la continuation des travaux.
- Messieurs les Préfets, les Substituts du Procureur de la République, ainsi que les services du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement (Inspection de l'Urbanisme) sont chargés de faire respecter les présentes prescriptions.

Fait à Kigali, le 12 septembre 1974

sé Le Ministre

Circulaire n° 15.04.01/3258.

- Monsieur le Ministre (Tous)
- Monsieur le Directeur Général d'un service parastatal (tous)

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur Général,

Ayant constaté que certains départements ministériels ou services parastataux se permettent d'ériger des constructions sans aucune autorisation, j'ai l'honneur de rappeler à votre bonne attention qu'une autorisation de bâtir délivrée par le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement chargé d'élaborer les plans régionaux d'aménagement, est obligatoire pour pouvoir ériger n'importe quelle bâtisse sur le territoire de la République.

D'aucuns croient que cette obligation concerne uniquement les personnes privées et non les services de l'Etat. C'est une grave erreur. Ci-dessous les formalités exigées pour obtenir l'autorisation de bâtir :

- Une lettre de demande à adresser au Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement.
- La lettre de demande doit être accompagnée de 4 exemplaires des plans d'exécution.
- 4 exemplaires de plans d'implantation et de situation accompagnée d'un extrait cadastral de la parcelle.

Après l'obtention de l'autorisation de bâtir, les entrepreneurs devront se conformer aux prescriptions ci-après :

- Avant de commencer les travaux, l'entrepreneur devra placer bien en évidence sur la parcelle, un panneau sur lequel **figureront** les indications suivantes :
 - NOM DU PROPRIETAIRE
 - NUMERO ET DATE D'AUTORISATION DE BATIR
 - NUMERO DE LA PARCELLE

Les documents autorisés devront se trouver en permanence sur le chantier. Les départements ou services parastataux ne se conformant pas au contenu de la présente circulaire se verront interdire le début ou la continuation des travaux.

Je compte sur la bonne collaboration et la compréhension de tous pour que toutes ces conditions minima soient **strictement** observées.

Fait à Kigali, le 24 octobre 1974
sé Le Ministre

c) Réalisations

Le plan d'aménagement des collines Kacyiru et Kimihurura est terminé et est transmis avec une note explicative à la Présidence de la République. L'aménagement de Gikondo est en cours.

d) Autorisation de bâtir

L'autorisation de bâtir est délivrée à un constructeur qui introduit la demande en bonne et due forme. La demande introduite régulièrement comprend :

- Une lettre de demande accompagnée des plans de la construction envisagée en 4 exemplaires
- Un extrait cadastral
- Un exemplaire du devis estimatif
- Un plan de situation et d'implantation
- Une liste de matériaux de mise en oeuvre.

Autorisations de bâtir en 1974.

| Préfecture | Activité | Valeur | Superficie | T. Bât. | T. d'Extr. |
|------------|------------|----------------|------------|-----------|------------|
| KIGALI | ! De tout! | ! | ! | ! | ! |
| | ! genre | ! 164.486.751! | 30.200 | ! 817.487 | ! 182.298 |
| BUTARE | ! " | ! 12.238.110! | 1.211 | ! - | ! - |
| BYUMBA | ! " | ! 1.456.000! | 180 | ! 8.650 | ! 2.027 |
| GITARAMA | ! " | ! - | - | ! - | ! - |
| KIBUNGO | ! " | ! 2.192.000! | 274 | ! 13.708 | ! 3.082 |
| KIBUYE | ! " | ! - | - | ! - | ! - |
| GISENYI | ! " | ! 3.166.218! | 643 | ! 3.708 | ! 1.159 |
| GIKONGORO | ! " | ! - | - | ! - | ! - |
| RUHENGARI | ! " | ! 2.460.400! | 352 | ! 6.451 | ! 1.512 |
| CYANGUGU | ! " | ! 1.456.000! | 182 | ! - | ! - |
| | ! | ! 187.441.079! | 33.042 | ! 849.448 | ! 190.078 |

Ce tableau passe sous silence les constructions de l'Etat et de ses services parastataux, car les services cités ne remplissent pas les formalités de demande d'autorisation de bâtir (sauf fin '74) et les constructions illicites. Le nombre de ces dernières est très important. Ci-dessous le nombre des constructions illicites tel qu'il ressort des rapports des inspections d'urbanisme dans les Préfectures:

| | | | | | |
|-----------|---|----|------------|---|-----|
| KIGALI | : | 26 | BUTARE | : | 44 |
| BYUMBA | : | 12 | KIBUNGO | : | - |
| KIBUYE | : | - | GISENYI | : | 11 |
| GIKONGORO | : | - | RUHENGARI | : | 21 |
| CYANGUGU | : | 4 | RWAMAGANA | : | 117 |
| | | | NYABISINDU | : | - |

Pour Kigali, le chiffre est en dessous de la réalité puisqu'on construit un peu partout. / ...

Comparaison des autorisations de bâtir des années 1970, 1971, 1972, 1973 et 1974

1973

| Préfecture | Activité | Valeur | Superficie | T.Bât. | T.d'Extr. |
|------------|---------------|-------------|------------|---------|-----------|
| KIGALI | De tout genre | 92.795.655 | 15.126 | 351.005 | 92.203 |
| BUTARE | " | 74.692.000 | 4.293 | 95.748 | 25.843 |
| BYUMBA | " | 1.248.000 | 208 | 7.488 | 2.340 |
| GITARAMA | " | 7.229.435 | 1.046 | 19.956 | 4.444 |
| KIBUNGO | " | - | - | - | - |
| KIBUYE | " | 738.000 | 123 | - | - |
| GISENYI | " | 5.604.000 | 925 | 31.624 | 10.427 |
| GIKONGORO | " | - | - | - | - |
| RUHENGERI | " | 4.131.000 | 683 | 24.786 | 7.746 |
| CYANGUGU | " | - | - | - | - |
| | | 186.338.090 | 22.409 | 530.607 | 143.003 |

1970, 1971, cfr, rapport 1972 page 215.

| | | | |
|-----------------------------|-----------|--------|-------------|
| 1970, superficie construite | : 58.407, | valeur | 429.766.000 |
| 1971, " | : 52.199, | " | 467.944.000 |
| 1972, " | : 42.872, | " | 326.915.000 |
| 1973, " | : 22.409, | " | 186.338.090 |
| 1974, " | : 33.042, | " | 187.441.079 |

Si l'année 1970 est prise comme référence 100, on remarque que 1971 = 108 %, 1972 = 76%, 1973 = 43%, 1974 = 43%. L'activité en matière de construction en 1974, a été la même que celle de 1973 par rapport à 1970. On peut croire que cela est dû de la hausse des prix, dans tous les domaines.

e) Conclusion : La mise en place des plans directeurs des centres urbains se poursuit sans relâche. L'utilisation exclusive des matériaux locaux soulève quelques difficultés. Leur quantité insuffisante jointe à la carence en bois de chauffage fait que l'offre est inférieure à la demande. Il en résulte une hausse des prix des briques cuites tel que le montant d'une maison est majoré d'une manière appréciable. Devant cette situation et même d'autres relatives aux impositions urbanistiques, les gens font semblant d'ignorer les exigences du service de l'Urbanisme en matière de construction. Et les inspecteurs d'Urbanisme ne disposant pas de textes légaux pour faire intervenir les Officiers de la Police Judiciaire ou de qualité d'Officier de la Police Judiciaire pour faire exécuter leurs mesures eux-mêmes manquent de moyen de coercition suffisante sinon la simple peur de l'autorité. Quant à la récupération des taxes des autorisations de bâtir, une liste de ceux qui n'ont pas encore épuré leurs dettes sera envoyée sous peu au Ministère de la Justice pour que les Parquets se chargent de leur poursuite.

.../...

II) Service des Bâtiments Civils

a) Entretien-postes

Pour l'efficacité du travail, il a été installé des postes d'entretien poste dans chaque Préfecture, de même qu'à cause de leur importance et de la distance qui les sépare des chefs lieux de préfecture, il a été créé un poste de même importance à Nyabisindu et un bureau à Rwamagana sous la direction d'un surveillant adjoint. Ainsi nous disposons de 12 postes sur toute l'étendue du Pays. Le surveillant des Bâtiments Civils ou l'Adjoint a sous ses ordres des ouvriers qualifiés et des manoeuvres dont l'importance est en fonction du patrimoine de l'Etat à entretenir.

Le responsable du Poste fournit des rapports mensuels qui donnent une vue d'ensemble du travail effectué au cours du mois écoulé et de l'utilisation du matériel que leur livre le magasin central des Bâtiments Civils. Régulièrement les entretiens-postes sont visités par les responsables des Bâtiments Civils (Directeur Général, Directeur des Bâtiments Civils, le chef de bureau travaux, etc...) pour se rendre compte du travail qui s'accomplit. Les travaux de transformation des bâtiments officiels dont la maison de passage à Gisenyi ont coûté 7.208.049 F.RW.-

Dépenses en main d'oeuvre 1974

| Poste | !S/Contrat | !Journalier | ! Total |
|-----------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| 1.KIGALI | !2.361.782 | ! 5.190.024 | ! 7.551.806 |
| 2.GITARAMA | ! 522.406 | ! 161.300 | ! 683.706 |
| 3.NYABISINDU | ! 544.793 | ! 498.130 | ! 1.042.923 |
| 4.BUTARE | ! 619.896 | ! 453.260 | ! 1.073.156 |
| 5.GIKONGORO | ! 241.845 | ! 293.530 | ! 535.376 |
| 6.CYANGUGU | ! 368.610 | ! 391.380 | ! 759.990 |
| 7.KIBUYE | ! 333.750 | ! 219.800 | ! 553.550 |
| 8.GISENYI | ! 705.553 | ! 2.673.090 | ! 3.378.643 |
| 9.RUHENGERI | ! 682.398 | ! 255.500 | ! 937.898 |
| 10.BYUMBA | ! 289.988 | ! 420.520 | ! 710.508 |
| 11.KIBUNGO | ! 406.586 | ! 123.740 | ! 530.326 |
| 12.RWAMAGANA | ! 323.781 | ! 126.510 | ! 450.291 |
| 13.SERVICES GENERAUX KIGALI | !1601.487 | ! | ! 1.601.487 |
| T O T A L | !9.002.876 | !10.806.784 | !19.809.660 |

b) Magasin Central des Bâtiments Civils à Gikondo

Le magasin est géré par un responsable du magasin aidé par un adjoint. Il stocke et tient l'inventaire des articles relatifs à la construction et à l'entretien des bâtiments officiels; ce matériel étant acheté par le Gestionnaire des Crédits au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.

.../...

Le responsable du Magasin donne ce matériel aux surveillants des Bâtiments Civils sur ordre de la Direction Générale de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils.

c) Réalisations (projets exécutés)

- 1) Ameublement des bâtiments officiels (Résidence du Chef de l'Etat, Hôtel du Cinq Juillet, Présidence de la République et maison de passage).

Financement budget de développement (Infrastructure administrative). Début des travaux : décembre 1973.

Tout le mobilier a été livré et toutes les factures ont été payées. Le mobilier a été réceptionné en date du 31/10/1974.

Les remarques émises par la commission de réception concernant l'Hôtel du Cinq Juillet et la maison de passage n'ont pas encore été observées, et plus ça dure, plus les dégâts à ce mobilier seront irréparables. Les crédits prévus: 77.038,35 US \$ pour la commande de mobilier chez Kivu-meuble 2.822.000 FB pour l'équipement à commander en Belgique. Les 77.038 US \$ ont été tous payés. Quant aux 2.822.000 FB, le reliquat n'est pas encore connu et pour cela, un telex n° 15.03.02/4036 du 30 décembre 1974 a été envoyé à l'Ambassade du Rwanda à Bruxelles. Ce reliquat sera utilisé pour achat du matériel de dessin pour le service de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils.

- 2) Bâtiments pour le Service de vérification des impôts à Butare

Ces bâtiments comprennent: -un bâtiment principal avec des bureaux et un logement
-une annexe avec deux appartements
-une cuisine annexée pour les deux appartements.

Financement Budget de Développement

Début des travaux : fin mars 1974.

Dépenses jusqu'au 31 décembre 1974: 1.985.100 FRW.

Avec une somme restante l'entrepreneur est incapable d'achever le chantier vu qu'il doit encore à ses ouvriers 4 mois de salaire. Il faudrait lui retirer le chantier.

- 3) Extension de l'Hôpital de Kibuye

Intitulé du projet : Extension Hôpital de Kibuye

Organisme de financement: Budget de Développement

Organisme d'exécution : Régie

Date de démarrage : Août 1973

Situation technique

Ce qui est prévu : Construction de deux pavillons

a) Tuberculeux pulmonaire

b) Gynécologie Obstétrique.

Ce qui est réalisé : Achèvement de gros oeuvres, fosse septique et canalisation.

Travaux en cours : Installations sanitaire et électrique, crépissage, pavement, fixation des portes et fenêtres, sous-plafond, peinture et tout autre travail de finissage.

Situation financière: Crédits prévus : 4.000.000 FRW
: Dépenses : 3.158.669 "
: Solde : 841.331 "

Difficultés: La carence de quelques matériaux sur place. La hausse des prix des matériaux de construction. Il faudra accorder un budget supplémentaire équivalent de plus ou moins 50% du financement réalisé pour achever le projet.

Le transport du matériel par les véhicules des privés cause des difficultés énormes. Il serait souhaitable qu'au début de chaque projet à faire en régie soit prévu un véhicule de l'Etat pour le transport.

4) Centre hospitalier de Kigali

Radiographie-Projet intitulé: construction d'un bâtiment "Radiographie".

- Organisme de financement: Aide spécifique belge
- Organisme d'exécution: En régie
- Démarrage du projet: début novembre 1972
- Travaux réalisés: gros oeuvre terminé (75%)
- Travaux encore à réaliser: travaux de finissage et de pose de l'appareil.

Depuis Juillet 1973, les travaux ont été suspendus à cause de la commande de l'appareil "RADIOGRAPHIE".

La reprise des travaux est prévue pour début février 1975. Sans difficulté d'approvisionnement en matériaux, le délai d'exécution serait de 3 mois.

- Finances: Dépenses effectuées: 757.041 FRW
Crédit prévu : 1.037.600 "
Ancien solde: 1.037.600 - 757.041 = 280.559 FRW
Crédit supplémentaire accordé: 170.000 FB
Réajustement: 280.559 + (170.000 x 2,4) = 688.559 F.RW.-

Bloc de Réception.

- Projet intitulé: construction d'un bâtiment "Bloc de Réception" au Centre Hospitalier de Kigali
- Organisme de financement: Aide spécifique belge
- Organisme d'exécution : en régie
- Démarrage du projet: début décembre 1972.
- Travaux réalisés: travaux 99% terminés depuis le 31/10/1974. .../...

- Reste à faire
- a) lambris en bois dans la salle d'attente
- Financement: crédit prévu 1.460.000 FRW
- Réajustement+crédit supplémentaire accordé 2.053.652 FRW
- Dépenses effectuées 2.158.710 FRW
- Solde négatif 105.078 FRW

Fosses septiques

- Projet intitulé: construction des "fosses septiques", "puits perdu" et "chambres de décantation" au Centre hospitalier de Kigali.
- Organisme de financement: aide spécifique belge
- Organisme d'exécution : en régie
- Démarrage du projet: 15 février 1973
- Travaux réalisés: travaux 100% terminés depuis 30/08/1974
- Financement: crédit prévu 1.800.000 FRW
- Réajustement supplémentaire accordé 2.366.979 FRW
- Dépenses effectuées 2.465.286 FRW
- Solde négatif 98.307 FRW

Micro-Radio

- Projet intitulé: construction d'un bâtiment "Micro-Radio" au Centre hospitalier de Kigali.
- Organisme de financement: Fond médical tropical
- Organisme d'exécution: en Régie.
- Démarrage du projet: 15 novembre 1973
- Travaux réalisés: travaux terminés 99%
- Travaux à réaliser encore: installation de l'appareil.
- Finances: Crédits prévus 995.667 FRW
- Réajustement+crédits supplémentaires accordés 1.851.283 FRW
- Dépenses effectuées 1.655.117 FRW
- Solde + 196.166 FRW

Infrastructure:

- Projet intitulé: Aménagements, transformations, modernisations internes au Centre hospitalier de Kigali.
- Organisme de financement: aide spécifique belge
- Organisme d'exécution : en régie
- Date de démarrage des travaux: 2 janvier 1974
- Travaux réalisés-réalisation LABO.gros oeuvre terminé 98%
- reste à faire: travaux de finissage.

Ces travaux d'infrastructure comprennent également:

- Aménagement cave en dessous de la salle de curetage Maternité: travaux 100 % terminés.
- Aménagement cave entre les deux blocs de la Maternité travaux 95% terminés.
- Aménagement château d'eau et l'abri de pompage: travaux 90% terminés.
- Aménagement extérieur du bâtiment Scopie, Micro-Radio: travaux 100% terminés
- Placement d'un réservoir fuel (METALUSA) sous terrain: travaux 100% terminés.

5) Cartographie

- Projet intitulé: construction d'un bâtiment pour la "Cartographie" à Kigali.
- Organisme de financement: aide spécifique belge
- Date de démarrage du projet: 1er octobre 1974.
- Travaux réalisés: 90% terminés
- Travaux à réaliser: travaux de finissage et d'installations électriques.

| | |
|--------------------------|---------------|
| - Finances: crédit prévu | 1.447.000 FRW |
| - Dépenses effectuées | 824.206 FRW |
| - Solde | 622.794 FRW |

Remarques: des crédits supplémentaires ont été demandés pour l'exécution des travaux suivants:

- clôture de la parcelle
- mur de soutènement
- caniveaux bétonnés à l'entrée de la parcelle
- éclairage de la parcelle
- aménagement du terrain, évacuation des eaux de pluie

6) Bureau Pédagogique

- Projet intitulé: construction du bureau pédagogique à Kigali
- Organisme de financement: aide spécifique belge
- Organisme d'exécution: REBAR (Régie des Bâtiments du Rwanda)
- Date de démarrage des travaux: 15 août 1974.
- Travaux réalisés arrivent près du linteau.
- Finances: crédit prévu 8.882.608 FRW
- Dépenses effectuées facture 1641/74 = 700.782 FRW
- facture 1824/74 = 301.400 FRW

Total:

Solde: 8.882.608 - 1.001.582 = 7.881.026 FRW

Remarque: L'approvisionnement en matériaux essentiels pose encore des difficultés.

7) Lycée des Jeunes Filles

- Projet intitulé: Extension du Lycée de Kigali.
- Organisme de financement: F.E.D
- Date de démarrage des travaux 29 octobre 1973.
- Travaux réalisés: à peu près 59 %

.../...

| | |
|------------------------|-------------------|
| Finances: crédit prévu | 14.000.000 F.RW.- |
| - Solde | 5.152.527 F.RW.- |
| | 7.847.473 F.RW.- |

Remarque: Le chantier a été réouvert depuis le 20/11/1974, les travaux n'avancent pas tellement à cause de la négligence de l'entrepreneur.

8) Ecole professionnelle de Kibungo

- Financement: budget de développement, exercice 1974;
- Crédit : 2.000.000 F.RW.(1ère tranche)
- Organisme d'exécution: travaux en régie effectués par la diocèse de Kibungo.
- Démarrage des travaux : septembre 1974
- Avancement des travaux : jusqu'au 31 décembre 1974.
 - terrassement à la main pour fondations : 100 %
 - fondations : 100 %
 - maçonnerie intérieure et extérieure en élévation 100%
 - linteau continu : 50 %

Observations et commentaires sur l'état d'avancement des travaux; pas de remarques spéciales, les travaux avancent d'une façon normale.

9) Ministère de l'Education Nationale

- Financement: budget de développement. La passation du marché est prévue pour janvier 1975, parce que l'auteur du projet devait modifier le projet de tel sorte que le coût du marché soit de 120.000.000 Francs au lieu de 170.030.700 qu'on avait retenu lors des soumissions du 13/09/1974.

10) Extension de l'Abattoir de Kigali

- Financement : belge
- Exécution des travaux: début des travaux: 1er octobre 1974, fin prévue des travaux: 1er octobre 1976.
- Avancement des travaux: travaux effectués entre le 1er octobre 1974 et le 31/12/1974:
 - Terrassement + pose du béton de grenaille et armé pour fondation et sous pavement.
- Situation financière:
 - Montant du marché : 104.270.021 F.RW.-
 - facture n° 1 du 14 décembre 1974: 5.399.443 F.RW.-
- Observations et commentaires sur l'état d'avancement du projet: - pas d'observations spéciales, les travaux avancent d'une façon normale et suivant la programmation élaborée ultérieurement.

.../...

le montage et les essais de fonctionnement, l'usine devant être livrée "Clé en main".

Début des travaux: le 17 janvier 1973

Délai d'exécution : 18 mois prenant cours le 17/01/1973
c'est-à-dire que les travaux doivent se terminer en principe le 17 juin 1974 mais le délai réel d'exécution sera probablement de 26 mois.

Montant global du marché: 132.257.385 FRW

| | |
|------------------|-----------------|
| - construction : | 31.675.513 FRW |
| - fourniture : | 78.327.201 FRW |
| - Montage : | 22.254.671 FRW. |

Avancement des travaux, les travaux de génie civil sont terminés le montage des machines est en voie d'achèvement. Les essais de fonctionnement sont prévus pour le mois de mars à cause du retard dans l'acheminement des groupes électrogènes devant permettre le fonctionnement de l'ensemble. L'arrivée à Kigali de ces groupes est prévue pour le 01/01/1975, leur acheminement et leur installation à Gisakura prendra probablement deux mois.

Dépenses effectuées jusqu'au 31/12/1974 s'élèvent à 99.696.470 FRW Réajustement : Selon l'article 13 des conditions particulières d'exécution . La révision de prix sera présentée avec le décompte final. Le solde au 31/12/1974 se chiffrerait à 32.560.915 F.RW.-

15) Usine à thé Gisakura - Logements

Objet: Construction de 5 logements à Gisakura; financement FED

Délai d'exécution : 10 mois

Date de démarrage : 21 mai 1974.

Réception provisoire: prévue pour le 5 mars 1975 (probablement un mois plus tard).

Montant du marché : 6.922.125 FRW

Dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre 1974 : 1.525.905 FRW

Réajustement : révision de prix est prévue, mais le montant n'est pas encore déterminable...

Ce qui reste à dépenser : 5.396.220 F.RW.-

16) Extension thé villageois Giheke

Objet: construction de deux logements à Giheke

Délai d'exécution : 15 mois

Date de démarrage : 11 juin 1974

Réception provisoire: prévue pour le 2 août 1975

Montant du marché : 3.073.620 FRW

Dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre 1974: 697.680 FRW

Réajustement: révision de prix est prévue, mais le montant n'est pas encore déterminable.

.../...

montant n'est pas encore déterminable.

Ce qui reste à dépenser : 2.375.940 F.RW.--

17) Extension Usine Shagasha - Logements

Objet: construction de 9 logements à Shagasha, financement FED

Délai d'exécution : 15 mois

date de démarrage : 11 juin 1974

Réception provisoire: prévue pour le 2 août 1975

Montant du marché : 13.831.290 F.RW.--

Dépenses effectuées jusqu'au 31 décembre 1974: 3.053.110 FRW

Réajustement : révision de prix est prévue, mais le montant n'est pas encore déterminable.

Ce qui reste à dépenser : 10.778.180 F.RW.--

18) Développement de la Culture de Pyrèthre - Constructions.

-Objet: construction d'un double séchoir -Kanyamiheto

- Butaka

- Nkumba

- Suza.

-Délai d'exécution : 1972 - 1975 (non précise)

-Date de démarrage -séchoir Kabatwa : janvier 1972

- " Kanyamiheto : 15 janvier 1973

- " Butaka : avril 1973

- " Nkumba : 14 mars 1974

- " Suza : 7 mai 1974

-Réception provisoire-séchoir Kanyamiheto

- " Butaka

- " Suza dans l'année 1975

- " Nkumba

- Montant du marché :-séchoir Kanyamiheto : 8.200.000 F.RW.--

:- " Butaka : 6.900.000 "

:- " Nkumba : 5.900.000 "

:- " Suza : 6.900.000 "

Total : 28.900.000 F.RW.--

- Dépenses effectuées jusqu' au 31 décembre 1974.

-séchoir Kanyamiheto : 5.690.950 FRW.--

- " Butaka : 6.067.864 "

- " Nkumba : 6.900.000 "

- " Suza : 6.900.000 "

Total : 23.894.542 FRW

Aucun réajustement n'a été prévu dans le marché.

Ce qui reste à dépenser : Séchoir Kanyamiheto: 2.509.050 FRW

: " Butaka : 832.136 "

: " Nkumba : 832.136 "

: " Suza : 832.136 "

Total : 5.005.458 FRW.--

Financement FED

.../...

19) Bâtiments : Vérification des impôts à Gitarama

Description: bureaux, une maison à 3 chambres et une maison à deux chambres.

Financement: Budget de Développement. 24.21.61.43

Montant du marché suivant la lettre de commande: 2.212.924 FRW

Montant définitif suivant les modifications demandées par les responsables du service des impôts: 2.899.452 FRW

Avancement des travaux : Le projet est presque terminé, l'entrepreneur doit encore placer les verres à vitre, pour que les bâtiments soient réceptionnés provisoirement.

d) Etudes réalisées au cours de l'année 1974

- 1) Dossier de la Cafétéria de la Présidence à Kimihurura.
- 2) Avant projet du village touristique au Lac Muhazi
- 3) Dossier du Salon d'Honneur et Hall d'arrivée des passagers à l'aéroport de Kanombe.
- 4) Dossier technique de 37 maisons pour le projet Agropastoral de Mutara (à expédier en janvier 1975)
- 5) Avant projet du Collège Islamique de Kigali.
- 6) Avant projet bâtiments de service de l'ORTPN (deux avant projets).
- 7) Dossier complet pour l'extension de la Centrale automatique téléphonique de Kigali.
- 8) Bâtiment PMI (Maternité Kigali): dossier à expédier en janvier 1975.
- 9) Transformation et aménagement de la Maternité KIGALI (travaux en cours).
- 10) Musée National du Rwanda à Butare, avant projet transmis aux intéressés pour critiques et suggestions.
- 11) Plan d'extention de la Résidence du Ministre de la Jeunesse
- 12) Plans d'extension du bâtiment de la Préfecture de Kibuye.
- 13) Plans et devis pour l'extension du Tribunal de Première Instance de Kibuye.
- 14) Centre de Redressement des délinquants au Bugesera. Dossier expédié aux départements intéressés.
- 15) Avant projet du nouvel aéroport à Kanombe
- 16) Dossier technique du bâtiment METRO, aéroport de Kanombe.
- 17) Avant projet pour monument comémoratif à Kigali.
- 18) Dossier technique pour le mobilier du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement.
- 19) Dossier modifié pour l'Ecole Professionnelle de Kibungo.

e) Examen des dossiers techniques en provenance des Bureaux

d'Etudes Etrangers.

- 1) Extension Abattoir de Kigali : l'exécution est en cours
- 2) Extension Guest House de Gabiro: dossier en adjudication
- 3) Extension Hôtel des Diplomates; adjudication sera lancée au cours du mois de février 1975.

- 4) ~~projet~~ de Kayanza (Iac Thema) : dossier définitif en cours.
- 5) Halte de Mihindi: dossier définitif en cours.
- 6) Projet définitif de l'Institut Pédagogique National; dossier terminé.

Financement par 4ème FED.

- 7) Avant projet bâtiment du Ministère de la Justice.
- 8) Usine de Papeterie à Kigali et au Bugesera. Le métré détaillé et devis estimatif sont en cours.
- 9) Garage S.I.S à l'aéroport de Kanombe.

f) Expertise des bâtiments

Il y a eu 67 expertises des bâtiments dans le but de déterminer leur valeur d'achat ou leur loyer.

g) Le personnel de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils

Le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments Civils ne dispose pas d'un personnel suffisant tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, malgré les besoins du service toujours croissant. Le personnel en place est le suivant :

- Un Directeur Général,
- Un Directeur
- Deux Chefs de Division
- Cinq Chefs de bureau
- Un Secrétaire d'Administration
- Cinq Assistants Techniques étrangers dont un conducteur des travaux.
- Sept Fonctionnaires (techniciens)
- Six Dessinateurs
- Trois dactylographes

Pour un fonctionnement rationnel du Service, il faudrait un recrutement de :

- Un Sociologue
- Un Docteur en droit
- Deux ingénieurs civils en construction
- Deux architectes
- Un ingénieur architecte
- Un architecte urbaniste
- Un géomètre
- Trois topographes
- Trois conducteurs des travaux
- Deux inspecteurs de l'Urbanisme
- Un inspecteur de logement.
- Cinq dessinateurs.

.../...

III) Service du Logement.

Le Service du Logement est un service qui a été créé en vue d'essayer d'aplanir les difficultés inhérentes à l'insuffisance de logements dans lesquelles se débattent de nombreux agents du secteur public, à la recherche d'une habitation décente.

Ces difficultés sont toujours croissantes, car en plus de ses agents, le Gouvernement en vertu des accords de Coopération souscrits avec les pays amis doit pourvoir au logement des agents de l'Assistance technique étrangère dont le nombre va en augmentant. Cependant, comme pour les années antérieures le service du logement a essayé autant que possible de résoudre ce que nous appelons communément "le problème du logement", mais le problème reste des plus préoccupants, car le nombre chaque fois croissant de la population des grands centres urbains ne rencontre pas la même progression en construction de logement. Il faut noter que le service est également confronté à un problème de personnel insuffisant et qualifié pour s'acquitter au mieux des tâches lui assignées.

Il lui faut également un moyen de déplacement pour collecter, compléter et collationner les données pour faire un inventaire général des immeubles de l'Etat, en vue d'une répartition en connaissance de cause tant à Kigali qu'à l'intérieur du Pays.

Les résultats de l'enquête menée en 1972 concernant l'inventaire des maisons du Gouvernement devraient être complétés étant donné que la situation qu'ils donnent s'avère inexacte.

En effet, sur les dix préfectures, sept seulement ont pu répondre et ne totalisent que 641 immeubles, total qui comporte également un doute, car l'inventaire n'est pas tenu à jour, par manque de personnel suffisant et de moyens de déplacement pour le faire.

La liste des fonctionnaires logés par le Gouvernement n'est pas non plus à jour et cela provient du fait qu'il arrive souvent que les autorités préfectorales attribuent des maisons aux fonctionnaires oeuvrant dans les préfectures sans en informer le service chargé du Logement. Il faut noter que ces attributions ne supposent pas nécessairement des acquisitions de nouvelles maisons, mais des disponibilités dues à des mutations, des renvois, des transferts, des décès, des départs de certains fonctionnaires.

La liste des agents logés par les soins du Gouvernement dressé le 21 novembre, nous donne un chiffre de 670 agents sous-statut.

Pour ce qui est de la liste des fonctionnaires non logés, elle ne peut non plus être complétée, car seuls figurent ceux qui font une demande, et nombreux sont ceux qui ne se donnent pas la peine d'écrire. .../...

sachant bien que leur demande n'aura pas de suite à cause de la pénurie générale des logements.

Le nombre de maisons privées, louées par le Gouvernement n'a pas considérablement augmenté en comparaison des années précédentes. Actuellement le Service du Logement loue 126 maisons des privés pour une dépense annuelle de 18.869.886 FRW. répartie suivant le tableau ci-après:

| Désignation | : Nombre | : Loyer annuel |
|--|--------------|------------------------|
| 1. Maisons louées avec contrat au taux d'expertise | ! 94 | ! 12.753.886FRW |
| 2. Maisons et appartements loués sans contrat | ! 23 | ! 3.710.000FRW |
| 3. Maisons louées avec contrat au taux supérieur au taux d'expertise | ! 5 | ! 1.896.000FRW |
| 4. Maisons louées avec contrat sans expertise | ! 4 | ! 504.000FRW |
| Total | ! 126 | ! 18.863.886FRW |

Ce tableau montre que la location des maisons grève très sérieusement le budget et semble sans issue. Avec 10 millions à l'article du budget de 'Location maisons'. L'exercice 1974 nous laisse les arriérés de l'ordre de 18 millions qui vont gréver le budget de 1975. Ceci prouve à suffisance que le montant nous alloué pour cette article ne nous permet pas d'honorer nos engagements. Si à ces arriérés nous ajoutons nos prévisions pour 1975, nous aboutissons au chiffre de 36.863.886 Frs, qu'il nous faut pour 1975.

En effet, le Service du Logement loue des maisons pour :

| | |
|--|-------------------------|
| 1. Services d'intérêt public à | : 3.523.486F/an |
| 2. Logements des Officiers de l'Armée Rwandaise et des membres de l'Assistance Technique | : ! 3.900.756F/an |
| 3. Logements des agents de l'Etat | ! 7.729.644F/an |
| 4. Chambres d'Hôtel et appartements occupés par des professeurs | ! 3.710.000F/an |
| 5. Arriérés | ! 18.000.000F/an |
| Total | ! 36.863.886F/an |

Comme nous venons de le voir pour le paiement des loyers, les dix millions accordés pour l'année 1974 ont été insuffisants.

Pour ce qui est de l'étude et programme de la construction des nouveaux logements, le Gouvernement de la Deuxième République a décidé de créer une "CAISSE HYPOTHECAIRE" qui s'occupera de tous les problèmes relatifs à la construction des maisons et à leur financement. Nous attendons son démarrage pour sortir de l'impasse où nous nous trouvons.

Chapitre 2 : Activités de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.

I. Division Etudes et Réglementation

A) Etudes Techniques

a) Généralités:

L'année 1974 se caractérise par 11 projets des routes, 11 ouvrages d'art en construction dont le détail est relevé à l'annexe 1 relevant la nomenclature des projets 1974. La planification s'est bornée à l'étude des projets pont Bailley et de 2 tronçons de route (Centrale thermique + route BUGESERA - Prison Cyoma). L'activité principale du personnel de bureau a consisté au contrôle des projets en cours d'exécution tels que ceux financés par l'I.D.A et B.D, le B.O, la R.FA.

b) Réalisations :

1) Contrôle des projets en cours d'exécution : du tableau I.

1° Pont Mwogo (portée 40 m): métallique sur pieux. Les travaux ont commencé au mois de septembre 1974 et ont été achevés au mois de janvier 1975.

| | |
|---------------------------|----------------------|
| Travaux exécutés: Remblai | 6.500 m ³ |
| : Déblai | 1.600 m ³ |
| Maçonnerie | 50 m ³ |
| Pavage en moëllons | 750 m ² |
| Battage 8 pieux | 64 m |
| Béton | 20 m ³ |

Coût des travaux - main d'oeuvre : 3.000.000 FRW.-

- matériaux c'est-à-dire ciment, fers à béton, frais de transport, pieux métalliques 2.700.000 F.RW.-
- matériel c'est-à-dire pelles, pics, brouettes, sceaux, marteaux etc..., 300.000 FRW.-
- frais généraux : 1.850.000 FRW.-
- superstructure métallique : 5.600.000 FRW.-

Total : 13.450.000 FR.RW.

2° Pont Kiraro : (portée 25 m)

Début des travaux : 23/08/1973

Fin des travaux : 20/03/1974

- Travaux effectués - Remblai : 3.000 m³
- Déblai : 300 m³
 - Maçonnerie: 100 m³
 - Pavage en moëllons: 300 m²
 - Béton : 20 m³

Coût des travaux - main d'oeuvre : 3.200.000 FRW.-

- matériaux : c'es-à-dire: ciment, fers à béton madriers, frais de transport 1.000.000 F.RW.-
- matériel . c'est-à-dire pelles, pics, brouettes, tôles 10.000 Frs

- frais généraux : 1.260.000 Frs
- superstructure métallique : 3.100.000 Frs

Coût total des travaux : 8.870.000 Frs

3° Pont Rufura (portée 15 m)

- Début des travaux : 05/09/1973
- Fin des travaux : 31/1/1974

Travaux effectués : Remblai 1.800 m³
Déblai 100 m³
Maçonnerie 76 m³
Pavage en moëllons 110 m²
Béton : 20 m³

- Coût des travaux - main d'oeuvre : 867.000 Frs
- matériaux : c'est-à-dire : ciment , fers à béton, frais de transport, etc...388.000 Frs.
 - matériel : pelles, marteaux, brouettes, pics, etc..174.000 Frs
 - superstructure métallique : 1.320.000 Frs.

Coût total des travaux : 3.169.000 Frs.

4° Pont Rukondo : (portée 24 m)

début août 1973.

Travaux effectués en 1974

Remblai : 2.300 m³
Béton : 16 m³
Superstructure métallique : 24 m

5° Pont Gihimbi Début des travaux : 1972 avec reprise du chantier en juillet 1974

Travaux effectués :

Remblai 4.000 m³
Déblai 4.500 m³
Déblai dans la roche dure : 2.000 m³
Maçonnerie en moëllons : 200 m²
Béton armé 20 m³
Superstructure métallique : 24 m²

Dépense de la période : pour le mont à Gihimbi et Rukondo

- main d'oeuvre : 1.441.655 Frs
- matériaux : c'est-à-dire : ciment , fers à béton, frais de transport.

Dépenses totales : 2.445.609 Frs.

6° Pont Manwali : Début des travaux : octobre 1973

Travaux effectués au cours de la période (74)

- Déblai des fouilles de fondation 100 m³
- remblai de digue 800 m³
- Maçonnerie 80 m³
- pavage en moëllons 100 m³
- béton armé 10 m³
- garde corps 10 m

7° Pont Rukarara (portée 32 m)

- Début des travaux : octobre 1973

Travaux effectués en 1974 : Remblai de digue : 2.000 m³
Battage de 10 pieux
Maçonnerie : 50 m³
Béton armé : 20 m³
Pavage en moëllons 450 m²
Superstructure métallique : 32 m

Dépense pour l'année 1974 pour le pont Rukarara et Manwali

- main d'oeuvre : 1.799.810 Frs
- matériaux : c'est-à-dire : ciment, fers à béton, frais de transport etc... 813.885.Frssa

8° Pont Kilinda (portée 24 m)

- Début des travaux : début septembre 1973

Travaux effectués en 1974 : - Déblai de la route d'accès : 13.000 m³
- Remblai de la route d'accès : 7.500 m³
- Maçonnerie : 70 m³
- Béton armé : 20 m³
- superstructure métallique : 24 m

Dépense pour l'année 1974 : - main d'oeuvre : 1.346.944 Frs

- matériaux : c'est-à-dire , ciment, acier, frais de transport, etc... 604.889 Frs

Dépenses totales pour l'année 1974 : 1.951.833 Frs

9° Route Gasiza-Ryanyangezi-Mahoko et Ntosho-Jomba;

- Gasiza-Ryanyangezi-Mahoko

- Longueur de la route : 32 km de Rambura vers Gisenyi
- Largeur de la route 5 à 6 m
- Elle traverse les communes Karago-Giciye et Kanama elle relie les secteurs Bushiru et Bugoyi , par la forêt de Magege.

- Cette route facilite la fréquentation des marchés dans ces régions, le tourisme dans la forêt de Magege, enfin elle sert comme élément moteur dans le développement de la région.

- Début des travaux : le 2 janvier 1974.

- Coût des travaux : 3.985.225 Frs

- Ntosho - Jomba

- longueur de la route 10 Km 400 m, largeur 5 à 6 m
- cette route dessert la population de Ntosho et de Jomba, une école centrale et un centre de négoce de cette région.
- Début des travaux : 03.03.1974
- Dépense totale : 3.088.210 Frs.

10° Route Mukamira-Kabaya-Ngororero:

Cette route d'intérêt national était trop étroite pour la circulation internationale. C'est pourquoi des travaux d'élargissement ont été nécessaires.

On a construit quasi un pont en bois de 12 m de longueur
Début des travaux octobre 1973.

11° Route Rwinkwavu-Ihema

Longue de 22 km, cette route a été commencée en novembre 1974 les travaux suivent le cours des prévisions, nous y avons affecté : 1 bull dozer

: 1 niveleuse

: Camion loué sur les fonds de l'Assistance Belge.

12° Voie d'accès Central Thermique

Longue de 1 km et débutée mars 1974 avec un bull dozer, un rouleau compacteur, une pelle mécanique et 3 camions, les travaux ont pris fin en mai de la même année.

13° Route d'accès au quartier Rugunga

Les travaux d'amélioration de drainage dans le même quartier et la création de cette nouvelle voie.

14° Aménagement du jardin Présidentiel : dont les travaux ont durés 5 mois (début août 1973 fin mai 1974). pour un montant de 1.228.300 Frs.

2) Etudes : 1° Pont Manwali

2° Pont Rukarara

3° Pont Gihimbi

4° Centrale Thermique

5° Quartier Commercial (avant projet)

6° Voirie de Kigali

7° Cartes routières

8° Comptage des véhicules

9° Route OCAM (travaux sur terrain)

10° Quartier KACYIRU - KIMIHURURA

11° Esplanade Aéroport

12° Parking Relai Hôtel

13° Parking Kiyovu-Hôtel

14° Parcelle des Ponts et Chaussées.

3) Laboratoire - Route KIGALI-GATUNA

- Route RUHENGURI-GISENYI.

c) Considérations sur le Bureau Etudes Techniques

Le système d'homologues s'est révélé en général utile mais il faudrait créer un esprit de cohésion dans l'intérêt du service qui incitera les experts étranger à stimuler la formation indispensable à donner aux nationaux. Le nombre de ceux-c devrait être augmenté et leur qualification accrue. L'équipement de ce Bureau est

2) Travaux d'entretien et Routes Asphaltées

a) Généralités :

Ces activités consistent en réparation et entretien des routes et autres ouvrages d'art sans parler bien entendu des travaux de pavoiement lors des fêtes officielles et manifestations d'intérêt public. Nous précisons aussi que cet entretien de routes présente des caractéristiques différentes selon qu'il s'agisse des routes asphaltées ou de routes en terre.

1) Routes asphaltées :

Le trafic des engins et le temps déprécient les routes. Lacouche de roulement s'use et diverses dégradations apparaissent telles que, ornières et flaches, faïçage et fissures comme aussi les nids de poules. La réparation est alors, une chose conséquente si l'on veut garder en bon état le réseau routier. Elle coûte chère et exige des méthodes particulières.

Voici les phases de ces méthodes

- chauffage de gravillons
- formation de volume de gravillons
- addition de bitume ou d'émulsion de bitume
- chauffage et mélange
- addition de ciment.

Le travail décrit plus haut, suppose les préparatifs suivants :

- préparation du bois de chauffage
(charger et décharger le concassé)
- taillage et nettoyage des endroits à réparer
- préparation du feu
- mise en place des matériaux et damage.

A ce travail s'ajoute la réparation des accotements qui demande plus de soins et plus de temps. Pour atteindre de bons résultats dans les travaux il faudrait renforcer sérieusement le personnel et l'équipement mis à disposition.

2) Routes en terre

Comme pour toutes les routes en terre, l'entretien habituel des voiries consiste à redonner à la chaussée le profil original, et à recharger les tronçons dont la couche de roulement a complètement disparu suite à l'érosion^{et} à la dispersion par le trafic. Ce travail exige souvent l'apport de grosses quantités de matériaux, qui ne sont pas à la portée de l'équipement rudimentaire de cantoniers. Il faudrait renforcer le travail manuel par un entretien mécanisé bien programmé.

3) Ouvrages d'art.

Nous sommes appelés à la surveillance des buses et dalots après la construction d'une chaussée. Nous avons été aussi obligés au cours de la période de démolir tout pour déboucher les travaux dans le quartier commercial de Kigali à cause du manque d'entretien des périodes antérieures. La qualité de certains matériaux nous force aussi à revoir les normes techniques à exiger dans l'avenir pour la construction de ces oeuvres d'art dans les villes.

En effet, nous avons constaté que pour les canalisations principales les tuyaux de ϕ 60 doivent être écartés car il ne s'agit pas seulement dans nos villes des eaux pluviales à évacuer mais toute sorte de matière solide. Il nous faudrait dès lors opter pour les tuyaux ϕ 1 m pour avoir une grande capacité d'écoulement.

4) Service des immondices

Pour assurer l'hygiène des centres urbains, ce service devrait être doté des moyens propres et suffisants. Pendant la période écoulée, le travail a été fortement gêné par un manque d'engins propres affectés au service concerné. Il faudrait trouver une solution pour les périodes à venir.

b) Activités par Préfecture

1) Voirie capitale

La voirie capitale dispose actuellement d'un Surveillant et de son Adjoint auxquels sont associés un responsable d'immondices et un chef de chantier pour s'occuper des travaux de réparation d'accotements de routes asphaltées. La situation de la ville étant sur la colline, les érosions menacent fréquemment la bonne tenue de ses routes. Il faudrait penser à augmenter la main d'oeuvre pour faire face à ces difficultés. Les caniveaux en bois ont été construits et le drainage accentué par la remise en état des ouvrages existants et la pose de tuyaux de ϕ 60 cm sur les routes secondaires. Une route à 3 accès a été créée dans le quartier Rugunga. Un grand chantier a été créé au quartier commercial pour un débouchage convenable de tuyaux et la création de regards nouveaux pour la bonne surveillance et entretien dans les périodes à suivre.

2) Voirie GITARAMA

Cette voirie qui totalisant 5 km n'était entretenue que par le Chef de poste qui relève des Bâtiments Civils. Ainsi son attention ne s'est concentrée que sur les bâtiments et non sur la bonne tenue des routes. Pour ce faire elle doit être prise au compte des Ponts et Chaussées, surtout qu'il prévu la création de nouvelles routes.

3) Voirie NYABISINDU

Cette voirie est tenue par 2 capitas sous la responsabilité du Surveillant de Butare. Malgré les difficultés que soulève cette situation, il est encore prématuré de créer un poste indépendant dans cette voirie.

.../...

4) Voirie BUTARE

- 36 -

Elle est longue de plus 25 km sans compter la création de nouvelles routes déjà commencées. Beaucoup de travail reste encore à faire qui exige plus de personnel et de surveillance. C'est pourquoi il faudrait renforcer le personnel existant par au moins une autre équipe de 15 à 20 cantonniers.

5) Voirie GIKONGORO

Elle se trouve dans les mêmes conditions que celle de GITARAMA et les propositions y relatives restent aussi valables pour celle-ci.

6) Voirie CYANGUGU

A la Voirie Urbaine d'environ 43 km s'ajoute le tronçon de la route asphaltée Bugarama-Ruzizi II. Pour la ville le sol étant de mauvaise qualité, il a fallu affecter un camion qui doit faire de longues distances pour trouver de la bonne terre de rechargement. Le bon entretien du tronçon de la route Bugarama-Ruzizi II a exigé la création de nouveaux caniveaux tous les 30 m pour éviter la destruction de la route par des sources d'eau existant en profondeur. Cette voirie était tenue jusqu'à présent par les Bâtiments Civils. Nous proposons de la prendre à notre compte.

7) Voiries KIBUYE-KIBUNGO et BYUMBA

Elles sont en général en bon état et sont aussi tenues par le Service des Bâtiments Civils. Elle se trouvent au nombre de celles que nous devons reprendre dans les attributions des Ponts et Chaussées.

8) Voirie RUHENGARI

Les difficultés ont été à l'origine dues au manque de moyen de transport des matériaux de rechargement. Nous comptons résoudre lorsque notre parc automobile sera amélioré.

9) Voirie GISENYI

Elle a nécessité la remise en état de la couche de bitume pour remédier aux dégradations du tronçon asphalté et le rechargement de la route en terre.

c) Autres activités

1) Carrières : Celles-ci au nombre de 4 sont mises à notre disposition pour l'exploitation des matériaux tels que sable, gravier et pierres. Elles servent en même temps pour les Bâtiments Civils et les Ponts et Chaussées.

2) Pavoiement : Notre intervention en ce domaine est sollicitée lors des fêtes officielles et des manifestations publiques, les réceptions et visites de notre Chef d'Etat et celles des Chefs d'Etat étrangers.

c) Administration du Personnel

a) Personnel sous-statut

- 1. Directeur Général : 1
- 2. Directeur : 2
- 3. Chef de Division : 1
- 4. Chef de Bureau : 6
- 5. Secrétaire d'Administr. : 1
- 6. Fonctionnaire Ppl
- 7. Fonctionnaire : 6
- 8. Rédacteur Ppl
- 9. Rédacteur : 1
- 10. Rédacteur Adj : 13
- 11. Agent Ppl : 1

32

b) Personnel sous-contrat

- 1) Ponts et Chaussées (centrale) : 193
- 2) Routes nationales - KIGALI : 21
- KIBUNGO : 10
- GABIRO : 26
- BYUMBA : 12
- 3) Administration du Personnel
- RUHENGARI : 18
- GISENYI : 18
- KIBUYE : 18
- CYANGUGU : 29
- GIKONGORO : 12
- BUTARE : 13
- GITARAMA : 21
- 4) Voiries Urbaines - KIGALI : 286
- NYABISINDU : 2
- BUTARE : 2
- RUHENGARI : 1
- GISENYI : 2

c) Personnel journalier

- 1) Routes nationales - KIGALI : 162
- KIBUNGO : 95
- 2) Routes nationales - GABIRO : 157
- BYUMBA : 102
- 3) Administration du Personnel
- RUHENGARI : 188
- GISENYI : 141
- KIBUYE : 141
- CYANGUGU : 170
- GIKONGORO : 98
- BUTARE : 130
- GITARAMA : 200

| | |
|--|-----------|
| 2) Brigade routière : Mukamira-Karago | 92 |
| Centre thermique | 25 |
| 3) Subsidés aux Communes: Mahoko-Jombo-Birambo | 100 |
| 4) Voiries Urbaines: KIGALI | 140 |
| NYABISINDU | 20 |
| BUTARE | 40 |
| RUHENGERI | 10 |
| GISENYI | <u>30</u> |

Le personnel des ponts et Chaussées comprend les Surveillants, les Surveillants Adjointes, les Responsables des chantiers, les Chefs des chantiers, les Mécaniciens, les Electriciens, les Soudeurs, les Ajusteurs, les Tourneurs, les Débossoleurs, les Forgerons, les Topographes, les Arpenteurs, les Aide-mécaniciens, les Mineurs, les Capitas, les Laborantins les Agents de bureaux, les Plantons, les Zamu et la main d'oeuvre. Dans le souci d'économie, leur nombre dépassait quatre mille et dès juin 74 il a été réduit à 2470 unités; chaque responsable dispose d'un nombre déterminé de travailleurs.

Les dossiers du personnel ont été mis en ordre mais le manque de place et de personnel suffisant pour s'en occuper entraîne un certain retard dans leur mise à jour.

d) DEPENSES EN MAIN D'OEUVRE S/CONTRAT ET JOURNALIERE

| | Nov. | Déc. | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. |
|-----------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|
| Gené. | 3960 | | 391500 | 210210 | 220230 | 219620 | 224920 | 371485 | 101670 | 128045 | 134393 | 148630 | 386470 | 135350 |
| KIGALI | | 82340 | 711779 | 417272 | 379324 | 456300 | 216086 | 142550 | 187622 | 153652 | 152520 | 245980 | 159898 | 159899 |
| R. H. | | | | | | | | | | | | | | |
| KIBUNGO | 11700 | 233425 | 307565 | 378880 | 390275 | 397870 | 184880 | 94360 | 96200 | 102740 | 94840 | 153000 | 148000 | |
| UBUYIRO | 139650 | | 157090 | 167170 | 173765 | 174725 | 40380 | 133720 | 136000 | 144760 | 137800 | 239760 | 204260 | |
| BYUMBA | | 218030 | 310995 | 282240 | 294770 | 281270 | 274690 | 104380 | 138720 | 142960 | 173400 | 309360 | 203220 | |
| RUHENG. | | 264430 | 714695 | 425930 | 378500 | 395830 | 240050 | 1604480 | 203320 | 249480 | 145360 | 258240 | 229760 | |
| GISENYI | | 622080 | 1422890 | 1279999 | 1458855 | 1456670 | 1284646 | 294830 | 114790 | 238010 | 264150 | 614780 | 524470 | 11730 |
| KIBUYE | | 106760 | 167660 | 146020 | 150500 | 164940 | 125780 | 111000 | 120400 | 185400 | 128640 | 209640 | 187640 | |
| BYANGUG. | | 156870 | 208300 | 190980 | 191190 | 203440 | 174070 | 155930 | 162150 | 107360 | 160960 | 297620 | 291770 | |
| GIKONGORO | | 108150 | 160180 | 121160 | 126640 | 126520 | 95950 | 75800 | 83120 | 82200 | 77590 | 133850 | 119480 | 76649 |
| BUTARE | | 222540 | 347020 | 200100 | 193060 | 204850 | 134740 | 101180 | 270850 | 248830 | 98490 | 151680 | 170260 | |
| GITATAMA | | | 638770 | 571940 | 693460 | 417340 | 216020 | 156480 | 179700 | 177380 | 158160 | 272480 | 246560 | |
| TOTAUX | 155310 | 2014625 | 5588444 | 4394901 | 4650569 | 4499375 | 3212212 | 1902195 | 1794542 | 1960817 | 1726303 | 3033020 | 2871780 | 383024 |

II Division Travaux

A) Inspection

a) Généralités

Le programme comprend essentiellement, le reprofilage le rechargement, la création de nouveaux chantiers, l'amélioration des ponts, la construction de nouveaux ponts et d'ouvrages d'art.

Le volume du Budget alloué à cet effet nous contraint d'exploiter conjointement la technique d'entretien manuel qui comprend les opérations de comblement d'ouvrage de fossés et de caniveaux de drainage; le desherbage des accotements, la remise en état de platelage des ponts et pontons par la main d'oeuvre et la technique mécanisée qui comprend les opérations de rechargement par les camions et le reprofilage par niveleuse. Cette dernière méthode n'est pas encore exploitée à fond suite au manque d'engins et n'intervient que pour les travaux de grande envergure qui doivent être exécutés d'une façon rapide.

b) Réalisations 1974

1) Entretien manuel des routes

Les travaux d'entretien manuel ont continué leur cours d'exécution sur le réseau national. Ils comprennent spécialement le reprofilage manuel, le drainage, le bouchage des niveaux de poules et les tôles ondulées. Mais des travaux spéciaux ont été exécutés au cours de la même période et notamment:

- Route KIGALI-GISENYI

Une équipe de renfort a été mise sur route pour son amélioration, les travaux ont duré 2 mois avec une équipe de 600 personnes.

-- Route KANOMBE-CAMP MILITAIRE

Ses travaux ont consisté au rechargement de la couche de roulement.

2) Entretien mécanisé

Les travaux d'entretien mécanisé consistent dans les opérations de rechargement par camion et le reprofilage par niveleuse et n'est effectué que pour les travaux qui ne peuvent être exécutés par la main d'oeuvre dans les normes techniques exigées et d'une façon rapide. Quelques uns de ces travaux exécutés au cours de cette période:

- Route KAYONZA-KAGITUMBA

Un groupe de rechargement, mécanisé pendant un mois a été mis sur pied d'oeuvre et comptait l'équipement suivant

- 3 camions
- 1 bull dozer
- 1 compacteur à pneu
- 1 citerne d'eau
- 1 citerne à carburant

- Route BUGESERA-LILIMA

A la demande du Ministère de la Justice l'Equipement comprenait:

- 1 bull dozer
- 1 tracteur

- Route KIGALI-GITARAMA- BUTARE d'octobre en novembre 1974

- Route KAYONZA-KAGITUMBA pendant le mois d'avril 1974

- Route KIGALI-RUHENGERI pendant le mois de mai 1974

3) Entretien des Ponts

Ces travaux ont duré toute l'année 1974 et le début de 1975.

Nous donnons ci-après les matériaux utilisés.

- Pont Nyaruteja: 247 madriers
152 boulons de poutrelles
32 poutrelles en bois
- Pont Mwogo : 70 madriers
10 fers à béton de 6 \emptyset mm
20 kg de clous de 12 cm
- Pont Sebeya I: 28 madriers
10 kg de clous de 12 cm
- Pont Satinskyi: 84 madriers
12 poutrelles à bois
48 boulons de poutrelles
- Pont Kabakobwa: 30 kg de clous de 15 cm
10 fers à béton de 6 \emptyset mm

C) Considérations sur le travail d'entretien routier:

Dans le programme de l'entretien des routes, surtout les routes de première catégorie, nous envisageons d'organiser en détail les équipes manuels se trouvant sur ces axes:

- Donner à chaque capita son tronçon bien déterminé matérialisé avec des tableaux limitant ces tronçons

.../...

- La distribution du matériel sera réétudiée, ce problème est soumis au bureau du Consultant R.R.I. pour examen.
- En ce qui concerne l'administration et la tenue des fiches de la Division Travaux, il serait souhaitable de renforcer le personnel administratif le plus rapidement possible; cela permettra la rapidité du courrier et rapport mensuel pour fournir à tout moment les renseignements souhaités.

B) Magasins

a) Généralités

La dénomination propre de "Magasins Centraux" relève des caractéristiques d'utilisation du stock de plusieurs magasins spécialisés en pièces ou matériaux. On les appelle "magasins centraux" par opposition à ceux qui existent en différentes préfectures alimentés par le même responsable, chef de Bureau Magasins et ateliers.

Nous distinguons:

- Le magasin des pièces de rechange destinées à la répartition du charroi des Ponts et Cahussées.
- Le magasin de matériaux et matériels de construction et d'entretien routier.
- Le magasin de carburant et lubrifiant

b) Mouvement du stock (entrées et sorties):

Le responsable scrute le marché pour trouver les meilleures offres, établit un "bon pour" qu'il soumet pour signature au Directeur Général.

Après approbation et signature du Directeur Général, le Bon Pour est acheminé aux services de la Gestion qui dresse un Bon de Commande en bonne et due forme, le fait viser par les Services des Finances et le remet au fournisseur qui procède à la livraison. Quand le besoin interne d'utilisation se fait sentir, un simple Bon de Sortie dressé par le responsable d'un service utilisateur annexé au bon de livraison constitue la preuve de sortie.

Les inventaires de l'année en cours sont généralement produits tous les trimestres.

c) Atelier et Garage

a) Équipement nouveau: Fourni par la République Fédérale d'Allemagne

En décembre 1973 début de construction du nouvel atelier. Les travaux furent terminés en décembre 1974.

Durant la même époque, pratiquement tout l'équipement de l'atelier a été réceptionné et installé.

Dès fin octobre 1974 l'atelier mécanique fut transféré dès le nouvel atelier qui comprend les machines suivantes:

Trois perceuses sur colonnes, deux tours, une fraiseuse, un rectifieuse universelle, une aléreuse de tambours, deux meuleuses sur colonne ainsi que le matériel suivant financé par la Banque Mondiale:

Une rectifieuse de cylindre, une poseuse de cylindre, un dispositif à adapter sur le tour, permettant la rectification des vilebroquins. Les pièces de rechange suivantes: culasse, génératrice, régulateur, chambres de précombustion nous ont permis de remonter la pelle chargeuse caterpillar 994.

b) Équipement nouveau: Financé par la Banque Mondiale

Le programme d'urgence de la Banque Mondiale nous a permis d'acheter au cours de l'année le matériel suivant:

- pièces de rechange pour caterpillar
- pièces de rechange pour 26 engins différents
- réservoirs et pompes à essence
- outils de garage
- outillage de chantier

Les pièces de rechange nous ont permis en 1974 de remonter 2 engins, des camions et de maintenir les autres engins en service. Le dispositif à adapter sur un tour, permettant la rectification des vilebroquins ainsi que la rectifieuse de cylindre et la polisseuse, financé par la Banque Mondiale, nous permet dorénavant la révision des moteurs sans aide extérieure.

c) Organisation

L'organisation de l'atelier ainsi que la répartition du personnel a été maintenue, comme décrit dans le rapport de l'année 1973. Il est à noter que le personnel des nouvelles machines est en cours de formation.

Afin de palier au manquant de pièces d'usage il a été créé une équipe composée de soudeurs et de forgerons, employés au reconditionnement des lames, coins de lames, dents pour pelles et ripper etc ...

d) Réalisation.

L'atelier central des Ponts et Chaussées a enregistré en 1974:

489 entrées de véhicules légers

231 entrées de camions

395 entrées d'engins lourds divers.

III. Direction Fourniture Eau et Electricité

A. Exploitation d'Electricité

a) Puissance installée et Production en 1974

1) Puissance installée

- Centrales Hydro-électriques

Au cours de l'année 1974, il n'ya pas eu de modification de la puissance installée dans les diverses usines alimentant la République Rwandaise.

Les puissances installées étaient donc les suivantes:

| USINE | PROPRIETAIRE | PUISSANCE INSTALLEE EN KM |
|---------|--------------|---------------------------|
| NTARUKA | SNEL | 11.250 KM |
| MURURU | SNEL | 28.200 KW |
| GISENYI | REGIDESO | 1.180 KW |
| DIVERS | - | 165 KW |
| TOTAL | | 40.795 KW |

Les travaux en vue d'augmenter la productibilité de l'usine de Mururu par l'élimination du seuil rocheux de Cyangugu pour accroître le débit du Lac Kivu sont en cours d'exécution.

Par ailleurs les études d'un aménagement hydro-électrique sur la Mukungwa au débouché du lac Ruhondo sont au stade du projet définitif.

L'aménagement de la Mukungwa pourrait avoir une puissance installée de 12 MW et un productible de 48 millions de KWH par an.

- Centrales thermiques

La puissance installée totale des centrales thermiques s'élève à 4,110 KW

| USINE | PROPRIETAIRES | PUISSANCE INSTALLEE EN KM |
|------------|---------------|---------------------------|
| GISENYI | REGIDESO | 760 |
| BUTARE | REGIDESO | 975 |
| GATUMBA | MINETAÏN | 350 |
| NYABISINDU | REGIDESO | 260 |
| KIBUNGO | REGIDESO | 65 |
| DIVERS | PRIVES | 1.700 |
| TOTAL | | 4.110 |

2) Production de l'année 1974

En 1974, la production totale d'énergie a atteint 39.891.875 KWH soit une progression d'environ 8 % par rapport à 1973.

-- Production Hydro électrique

| USINES | PRODUCTION (KWH) | POINTE (KW) |
|---------------------------|-------------------|-------------|
| NTARUKA | 34.299.000 | 6.500 |
| MURURU (fourni au Rwanda) | 1.177.000 | - |
| GISENYI | 2.174.500 | 850 |
| AUTRES | 300.000 | - |
| TOTAL | 37.950.000 | |

-- Production thermique

| USINES | PRODUCTION KWH | POINTE (KW) |
|--------------|------------------|-------------|
| BUTARE | 1.187.414 | 799 |
| GITARAMA | 68.400 | 36 |
| NYABISINDU | 235.561 | 50 |
| GISENYI | 0 | - |
| AUTRES | 450.000 | - |
| TOTAL | 1.941.375 | |

3) La distribution en 1974

L'énergie électrique produite par la SNEL et la REGIDESO est distribuée par la REGIDESO sauf dans la ville de Ruhengeri où elle est toujours distribuée par un concessionnaire privé à savoir la Société ETIRU. Un protocole de rachat de cette concession a été signé mais n'est pas encore entré en application.

La distribution totale s'est élevée en 1974 à 34.670.916 KWH, soit une augmentation de la consommation de 7 %.

| SECTEUR | CONSUMMATION (KWH) | POURCENTAGE |
|------------|-----------------------|-------------|
| KIGALI | 24.585.000 | 70,96 % |
| MUSHA | 1.758.000 | 5,07 % |
| RWINKWAVU | 1.374.750 | 3,97 % |
| BUGARAMA | 1.161.000 | 3,35 % |
| RUHENGARI | | |
| MULINDI | 864.000 | 2,49 % |
| GISENYI | 2.005.571 | 5,79 % |
| BUTARE | 987.372 | 2,92 % |
| CYANGUGU | 173.000 | 0,51 % |
| SHAGASHA | 930.000 | 2,68 % |
| NYABISINDU | 227.271 | 0,51 % |
| GITARAMA | 44.952 | 0,13 % |
| AUTRES | 560.000 | 1,62 % |
| TOTAL | 34.670.916 | 100,00 % |

B) Exploitation d'eau

Production et distribution

Les statistiques de production et de distribution pour l'année 1974 sont les suivantes:

| STATIONS | : POMPAGE EAU BRUTE : EN m ³ | : EAU TRAITEE : LIVREE AU : RESEAU m ³ | : VENTE D'EAU : EN m ³ |
|-----------|--|---|--------------------------------------|
| KIGALI | : 1.560.000 | : 1.291.000 | : 690.852 |
| GITARAMA | : 80.950 | : 80.950 | : 47.701 |
| GISENYI | : 960.015 | : 861.275 | : 738.918 |
| RUHENGARI | : 146.208 | : 146.208 | : 111.195 |
| BUTARE | : 260.161 | : 238.500 | : 205.640 |
| NYANZA | : 50.800 | : 50.800 | : 44.392 |
| CYANGUGU | : 45.634 | : 45.634 | : 45.634 |
| TOTAL | : 3.103.768 | : 2.714.367 | : 1.884.332 |

Dans le courant de l'année 1974 le rendement de la consommation par rapport à la production d'eau a été de 61 %.

C) Exploitation du Gaz Méthane

Production et distribution

Au cours de l'année 1974 la production du gaz méthane brut a été de 6.324.000 m³, celle de gaz levé de 1.040.000 m³ et celle de gaz livré au réseau de 912.000 m³.

Par ailleurs, le volume du gaz vendu a été de 613.000 m³ contre 404.412 m³ en 1973. L'usine n'a marché que huit mois et demi puisque l'exploitation n'a repris que le 15 avril 1974.

D) Etudes et Projets

a) Projets financés par le Budget de Développement.

1. Réseau national des lignes HT (art. 24.11.36.13)

Cet article concerne surtout l'indemnisation des personnes expropriées pour les travaux des lignes HT, et BT. Pour l'exercice 1974, la situation financière de ce projet se présente comme suit :

Dépense : 1.601.786 frs dont détail ci-après :

| | |
|--|---------------|
| Ligne HT Ntaruka-Ruhengeri : | 717.985 Frs |
| Ligne BT Murambi-Cyakabili : | 16.629 Frs |
| Ligne HT Kinyinya-Gaculiro- Nyabutarama : | 449.590 Frs |
| Ligne HT Kigali-Kigoma : | 129.061 Frs |
| Boucle de Kigali : | 38.122 Frs |
| Centrale Thermique Gasyata : | 145.591 Frs |
| Ligne HT Ntaruka-Ruhengeri : | 16.266 Frs |
| Centrale Thermique (2 ^e liste) | 88.541 Frs |
| | <hr/> |
| | 1.601.786 Frs |

2. Alimentation Electrique de Byumba (Art. 24.21.36.26)

L'exécution de ce projet a été confiée à 2 entreprises :

- La REGIDESO : Pour les travaux d'extension du réseau au centre de la ville, et le tirage de la ligne alimentant le groupe scolaire de Rulindo, et la Paroisse. Le démarrage de la partie du projet confiée à la Régideso a eu lieu en date du 28 janvier 1974, par le versement de 354.268 Frs (excédentaires au projet d'électrification de Gitarama) pour l'exécution de la ligne devant alimenter l'hôpital en énergie électrique.

Au courant du mois d'octobre 1974, la Régideso a reçu un montant de 5.554.748 Frs.

Réalisations de la Régideso:

- La ligne HT alimentant l'hôpital de Byumba est exécutée.
- Les installations BT intérieures et extérieures du même hôpital sont faites.

Actuellement donc l'hôpital est raccordé au réseau national

- La ligne BT alimentant la mission et le Complexe scolaire de Rulindo est tirée.

.../....

Reste à réaliser par la Régideso

- Les extensions tant BT que HT de la ville de Byumba
- Le raccordement du groupe scolaire de Byumba
- MARIOTTI : Pour la construction et l'équipement des cabines HT, en appareillage électrique.

Réalisations de Monsieur MARIOTTI

- Construction des 3 cabines (Bâtiments seuls) à l'hôpital en ville et au camp militaire.
- Equiper électriquement la cabine de l'hôpital

Situation financière de l'ensemble du projet

Coût total du projet : 22.411.529 Frs (Susceptible d'être actualisé).
Dépenses effectuées : 7.659.034 Frs
Solde à prévoir pour les années prochaines : 14.752.505 Frs (Susceptible d'être actualisé).

Alimentation Electrique de Kibungo (Art.24.21.36.27)

Le démarrage de ce projet a vu le jour en janvier 1973 mois durant lequel la Régideso a été choisie pour la fourniture et le placement du groupe électrogène de 95 KVA.

Ce projet comprenait la fourniture et le placement du groupe de 95 KVA, prestations auxquelles s'est ajoutée l'exécution du réseau BT de la ville; les travaux sont terminés.

Il ne reste que les installations intérieures des maisons qui doivent être supportées et exécutées par le service des Bâtiments Civils.

Situation Financière

- Crédits prévus pour l'exécution de ce projet :

- Groupe électrogène : 1.500.000 Frs

- Extension du Réseau: 2.429.260 Frs

- Raccordement jusqu'au

compteurs : 3.222.936 Frs

TOTAL : 7.152.196 Frs

Dépenses effectuées : Groupe électrogène : 1.500.000 Frs
Extension électrique 1.943.408 Frs

3.443.408 Frs

Solde à payer : 3.708.788 Frs
=====

4. Eclairage Public de Kigali et Groupe Electrogène de secours
Art. 24.21.36.28

La démarrage de ce projet a vu le jour en date du 14 juin 1973 pour ce qui concerne le groupe électrogène de secours. Le but de ce projet est précisé ci-après :

- Groupe électrogène de secours :

Ce groupe est destiné à alimenter en énergie électrique l'immeuble de la Radio-Rwanda et de l'Hôtel du 5 juillet en cas de panne du réseau. Les travaux relatifs à la construction d'abri, fourniture et placement du groupe électrogène sont terminés. La réception provisoire a été prononcée en date du 6 février 1974.

Le câble d'alimentation de secours de l'hôtel du 5 juillet a été supprimé en raison de difficultés techniques posées quant à son raccordement.

D'autre part, avec les travaux relatifs au réseaux secondaires à Kigali, la pose de ce câble n'a pas été indispensable d'autant plus que la boucle de Kigali est déjà sous-tension depuis longtemps et que le réseau actuel fonctionne en toute sécurité.

- Eclairage Public de Kigali et Signalisation routière

Les rues asphaltées de la capitale et le placement du feu et de signalisation routière aux carrefours BATA-BCR et AIR-FRANCE-Présidence. Le déroulement de ce projet est satisfaisant.

- Le groupe électrogène de secours pour les Télécommunications de 195 KVA

Le paiement de 30 % est parvenu à la Régidaso dans la deuxième quinzaine du mois de décembre 1974.

D'après les informations reçues de la SOMIRWA, le groupe électrogène serait déjà embarqué.

Situation financière de ce projet

- Coût du projet : 2.600.000 (SOMIRWA)
1.139.340 (MARIOTTI)
30.635.554 (SGEEM)
34.374.894 FRW

Dépenses effectuées : année 1973 : 546.761 Frs (MARIOTTI)
8.951.560 Frs (SGEEM)
Année 1974: 546.761 Frs (MARIOTTI)
8.951.560 Frs (SGEEM)
1.275.210 Frs (SGEEM)
780.000 Frs (SOMIRWA)

21.264.987 Frs

Solde à payer = 34.374.894 Frs - 21.264.987 Frs = 13.109.907

====

5. Eclairage de Butare Art. 24.21.36.29

Ce projet a été financé par le BD et approuvé lors du vote du BD 73. La date de démarrage est le 21 juin 1973 date à laquelle la commande a été passée à la REGIDESO.

Ce projet comprenait l'achat et le placement dans la centrale de Butare de 2 groupes électrogènes de 240 KVA chacun.

Ceci a été réalisé et la réception provisoire a eu lieu en date du 30 avril 1974.

Ce projet est actuellement au stade opérationnel.

Situation financière de ce projet

| | |
|--------------------------|----------------------|
| Coût total du projet : | 7.431.076 Frs |
| Dépenses effectuées 1973 | 5.000.000 Frs |
| 1974 | <u>2.431.076 Frs</u> |
| TOTAL | 7.431.076 Frs |

Solde sur le coût du projet : Néant.

6. Eclairage de Kibuye (Art. 24.21.36.30)

Ce projet est financé par le BD et a été approuvé lors du vote du 73. Le démarrage de ce projet a eu lieu le jour en date du 21 juin 1973, jour où la lettre de commande fut passée à Monsieur MARIOTTI. Les travaux confiés à ce dernier, sont la construction d'un bâtiment de service, la fourniture et le placement du groupe électrogène de 55 KVA.

Actuellement ces travaux sont terminés.

La partie du projet confié à la Régideso comprend l'exécution du réseau BT dans toute la ville de Kibuye, ainsi que le raccordement jusqu'aux compteurs. Une partie des Travaux est faite, surtout pour ce qui concerne la révision des câbles de l'ancien réseau électrique de la ville. Ce projet subit un retard non négligeable, dû surtout au manque de subdélégation.

Situation financière

| | |
|----------------------------------|---|
| Coût du projet | : 7.337.388 Frs + 1.944.000 Frs = 9.281.388 Frs |
| Dépenses effectuées : Année 1973 | : 583.200 Frs (MARIOTTI) |
| Année 1974 | : <u>583.200 Frs</u> (MARIOTTI) |
| | 1.166.400 Frs. |

Solde à payer : 8.114.988 Frs

7. Eclairage de Gikongoro (Art. 24.21.36.31)

Ce projet est financé par le BD et a été approuvé lors du vote du BD 1973. Son démarrage a eu lieu en juin 1973, mois durant lequel la commande fut passée à MARIOTTI. Les travaux confiés à Monsieur MARIOTTI comprennent : la construction d'un bâtiment de service, la fourniture et le placement du groupe électrogène de 55 KVA.

Actuellement le bâtiment de service est presque achevé, le groupe électrogène de 55 KVA commandé pour cette localité a été fortement endommagé au cours du transport Mombasa-Kigali, certaines pièces ont été volées.

Etant donné l'urgence pour l'éclairage de cette ville, il a été demandé à Monsieur MARIOTTI de placer un groupe de 15 KVA (disponible) qui est largement suffisant pour l'état actuel de la ville de Gikongoro, en attendant l'achèvement de la ligne MT qui alimentera cette localité en énergie hydro-électrique.

Ce groupe est sur place depuis quelques mois, mais le Ministère du Plan et des Ressources Naturelles a refusé de payer les factures (réctifiées) de Monsieur MARIOTTI pour ce groupe, parce que le montant de ce groupe de 15 KVA était presque égal à celui de 55 KVA. Il y a donc lieu d'attendre quelques mois pour pouvoir disposer d'un nouveau groupe de 55 KVA en remplacement de celui qui a été endommagé.

Pour les travaux confiés à la REGIDESO qui comprennent l'extension du réseau BT dans toute la ville; il faut noter que les poteaux sont déjà sur place, le reste du matériel a été commandé en Europe depuis quelques mois.

Situation financière

Coût total du projet : 4.706.923 Frs
Dépenses effectuées : 1973 : 58.200 Frs (MARIOTTI)
1974 : 1705.754 Frs (REGIDESO)
2.288.954 Frs

Solde à payer : 2.497.969 Frs

8. Adduction d'Eau Butare (Art.24.22.56.49)

Ce projet financé par le BD et approuvé lors du vote du BD, 1973, ne connaît aucun développement; le devis se trouve au Ministère du Plan et des Ressources Naturelles depuis déjà 1973.

Il n'y a jamais eu de subdélégation nécessaire et suffisante bien qu'un crédit de 5.000.000 Frs était prévu pour l'exercice 1974.

9. Adduction d'Eau Kibuye (Art.24.22.61.51)

Ce projet est financé par le BD et a été approuvé en 1973, lors du vote du BD. Le démarrage de ce projet a eu lieu en date du 7 février 1974. Ce projet consiste à augmenter le débit de sources alimentant en eau potable la ville de Kibuye. Le démarrage des travaux a eu lieu en date du 7 février 1974.

L'entreprise d'exécution est l'AIDR.

Ces travaux ont été exécutés conformément à la lettre du marché.

La réception provisoire a eu lieu en date du 27 novembre 1974. A part quelques remarques de moindre importance formulées dans le P.V. de la réception provisoire, ce projet est actuellement au stade opérationnel.

Situation financière

| | | |
|---------------------|---|----------------------|
| Coût du projet | : | 5.450.514 Frs |
| Dépenses effectuées | : | 5.177.988 Frs (AIDR) |
| Solde à payer | : | 272.526 Frs (AIDR) |

b) Projets financés sur le Fonds Européen de Développement FED

1. Boucle de Kigali - (Projet FED 211.014.47).

La réception provisoire avait été prononcée le 7/12/1975 mais la réception définitive n'a pu être encore prononcée du fait qu'une partie du matériel de réserve prévu au marché n'est pas encore arrivée.

Les paiements effectués sur ce projet en 1974 s'élèvent à 5.487.813 FRW. (ou 158.298,95 DM)

2. Ligne NTARUKA-RUHENGERI (Projet FED 211.014.39 et Avenant N° 1

La ligne, la station de Ruhengeri et les postes sur pylônes ont fait l'objet d'une réception provisoire en 1973, mais de même que pour le marché de la Boucle de Kigali, la réception définitive ne pourra être prononcée que lorsque la totalité du matériel de réserve prévu au marché aura été livré.

Les paiements effectués sur ce projet en 1974 s'élèvent à 1.454.627 FRW.

3. Ligne HT Kigali-Kigoma et Réseaux sud M.T. (Projet FED).
N° 211.214.48 et 31.00.416.14.11).

Les travaux attribués au Groupement SGEEM/CMF sont en cours d'exécution; la plupart des pylônes 30 KV sont levés et ont été cédés aux fondations relatives aux pylônes H.T. Le délai d'exécution fixé à septembre 1975 la mise en service mais l'attributaire a demandé une prolongation de délai de 6 mois.

Les paiements effectués sur ce projet en 1974 s'élèvent à 95.972.288 FRW.

4. Parc Industriel de Kigali (Projet FED 211.014.37)

En ce qui concerne le lot 2: Matériel électrique et téléphonique qui avait été adjudgé à SIEMENS, il a été décidé de procéder à la réception des fournitures après montage par la Société MURRI FRERES chargée des travaux de montage.

Ceux-ci ont été réalisés et on n'attend plus que le raccordement par la Régideso pour pouvoir procéder aux essais de fonctionnement.

Cette réception devrait avoir lieu incessamment.

Les paiements effectués en 1974 relativement à ce projet s'élèvent à 130.927 D.M. (ou 4.479.090 FRW).

5. Ligne M.T. Shagasha-Gisakura (Projet FED 310.016.14.18)

Le marché attribué au Groupement SGEEM/CMF a fait l'objet de la lettre de marché n° 17 du 3 janvier 1974. Les travaux sont en cours d'exécution, le génie civil des postes est commencé et on procède à la reconstruction de la ligne avec les éléments recueillis par le Bureau Bayer qui avait procédé à son implantation en 1967. Les paiements effectués en 1974 sur ce marché s'élèvent à 13.681.114 FRW.

6. Ligne M.T. Kigoma-Mururu (Projet FED 3100.416.14.19)

L'ouverture des plis relative à l'adjudication 1084 faisant l'objet de ce marché a eu lieu le 19 mai 1974.

Le 10 octobre 1974, l'Administration a notifié une lettre marché à la firme SAG. A la suite de demandes présentées par le Groupement SAG-SGEEM une réunion s'est tenue à Bruxelles le 18 décembre 1974 entre les représentants de l'Administration, du Groupement et du FED. Au cours de cette réunion, il a été décidé d'actualiser au 18/12/1974 le montant de 623.039.237 FRW contenu dans la soumission de SAG du 19/3/1974 et de modifier les dates de blocages prévues au CPS pour les paramètres relatifs aux matières de la formule de révision des prix.

L'ordre de service de commencer les travaux et le début des délais d'exécution des travaux ont été fixés au 18 décembre 1974.

7. Etude de la Centrale de MUKUNGWA (Projet FED 211.014.39)

Cette étude a été confiée au Bureau Lahmeyer International CMBH en juin 1973.

Le projet définitif a été remis en septembre 1974. Ce projet a été approuvé lors d'une réunion tenue à Bruxelles au FED par les représentants de l'Administration sous réserve que soient fournis certains plans complémentaires relatifs au Génie-Civil des Bâtiments et des voies d'accès ainsi qu'aux dispositions adoptées pour les installations 30 et 110 KV poste extérieur.

Le calendrier suivant a été adopté :

| | |
|---|----------|
| Remise du dossier définitif | 30-01-75 |
| Fourniture du dossier d'appel d'offres | 15-02-75 |
| Lancement de la procédure de préselection | 15-04-75 |

.../....

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Ouverture des plis \ | 1-12-75 |
| Financement du projet | 1-04-75 |
| Notification du marché de travaux | 15-01-75 |

Les paiements relatifs à cette étude en 1974 s'élèvent à la somme de 13.826.144 FRW.

8. Etude des lignes 30 KV Kalongi-Kibuye; Kalongi-Ngoma
MWAGA-Nyamasheke-Kibogora (Projet FED 3122.116.14.22)

Cette étude confiée à Lahmeyer International CMBH a fait l'objet d'un projet définitif remis le 9 décembre 1974.

Ce projet n'a pas encore pu être approuvé du fait que le rapport d'essais au sol prévu dans le contrat d'études ET/836 AVL n'a pas été fourni. Le montant des paiements effectués en 1974 relativement à ce Projet s'élève à 4.698.322 FRW.

9. Electrification de la Région des Grands-Lacs (Projet FED 212-814-45)
Etude de la Centrale de Rusizi II (Projet FED 3122 116 14 21)

Des réunions ont eu lieu à Kinshasa les 19 et 20 août 1974 entre délégations du Rwanda, du Burundi et du Zaïre et une convention a été signée entre les trois pays en vue de la constitution d'une Association pour l'Etude de l'Electrification de la Région des Grands-Lacs. De nouvelles réunions ont eu lieu du 3 au 6 octobre à Bukavu en vue de la constitution de l'ASBL (Association sans But Lucratif) pour l'étude de l'Electrification de la Région des Grands-Lacs.

Enfin les 7 et 8 octobre les délégations des trois pays ont rencontré une délégation de la Commission des Communauté Européennes (FED) pour lui demander le financement de la réalisation de la Centrale Hydroélectrique de Rusizi II et l'aide pour la mise sur pied d'un Bureau d'Etudes ainsi que l'assistance technique, financière et administrative nécessaire pour la réalisation des objectifs définis par les statuts de l'ASBL.

La délégation du FED a rappelé qu'elle avait déjà accepté un financement de l'étude préliminaire de Rusizi II pour un montant de 140.000 U.C. et de l'assistance à l'association en vue de l'étude de l'électrification des Grands-Lacs pour un montant de 150.000 U.C.

La première assemblée générale de l'ASBL doit se tenir incessamment et un projet de contrat d'études avec le Bureau d'Ingénieurs-Conseils de la Société de Traction et d'Electrification a été préparé afin de pouvoir commencer les études sans délai .

c) Projet financés sur l'Assistance Technique Allemande

1. Réseau secondaires de Kigali-Butare et Ruhengeri (Adjudication N°10

Un crédit de 7,5 millions de DM avait été accordé par la KFW en vue de financement des réseaux secondaires de Kigali-Butare et Ruhengeri. Une adjudication a été lancée et l'ouverture des plis a eu lieu le 20 septembre, mais les soumissionnaires n'ayant pas fourni toutes les pièces demandées, le Conseil des Adjudications a ajourné le choix de l'attributaire.

Par ailleurs les montants des soumissions dépassant le crédit accordé, une demande a été faite auprès du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne en vue de porter le crédit à 10 millions de DM. L'accord du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne pour le relèvement du crédit à 10 millions de DM vient de nous parvenir.

2. Centrale Thermique de Kigali

Ce projet qui a été attribué à la firme S.A.G. par lettre de marché du 23/7/74 est en cours d'exécution. Les travaux de génie-civil sur le site ont commencé et le matériel a été commandé. Les engagements en 1974 relatifs à ce marché s'élèvent à la somme de 509.233,90 DM.

d) Financement Divers

1. Rénovation des installations du gaz du Cap Rubona

La remise en état de l'usine du Cap Rubona a été faite par les techniciens de la Régideso sous la supervision de Monsieur GODEFRING ingénieur de l'U.C.B. qui avait participé à la construction de l'usine.

Le crédit de 114.000 U.S.\$ accordé par le PNUD pour la rénovation des installations a été porté à 175.000 U.S.\$ et devrait être engagé en 1975.

2. Etudes sur l'exploitation gaz.

La WOODS HOLE OCEANOGRAPH INSTITUTION a envoyé son rapport relatif à l'utilisation intensive du gaz méthanique. Elle conclut à la possibilité de produire 1.500 T/Jour d'engrais azotés et 1.800/T/Jour de méthanol. Cette production permettrait non seulement de subvenir aux besoins du Pays mais encore d'exporter dans les pays voisins.

IV DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

A) GENERALITES :

La direction de l'Equipement coiffe 2 bureaux qui se partagent les tâches de commandes et d'assurances. La procédure actuelle consiste à recevoir des listes des besoins en équipement pour exercice, dressées par les départements ministériels à les soumettre au Ministre des Finances et de l'Economie.

Après avis du Conseil du Gouvernement, le Ministre des Finances et de l'Economie dresse un tableau définitif des besoins retenus et dépenses y afférentes et les transmet au Ministre ayant l'Equipement dans ses attributions pour exécution.

Le service de l'Equipement groupe les commandes, négocie les prix chez différents fournisseurs, dresse la liste des offres et les soumet à l'approbation du Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement pour passer commande ferme chez les fournisseurs. A présent, ses activités ont consisté dans la fourniture de :

- Véhicules légers et lourds
- Mobilier des bâtiments administratifs
- Machines et appareils de bureau.

Pour le bon fonctionnement du service et dans l'intérêt de toute l'Administration, il serait souhaitable d'étudier les propositions suivantes :

- 1 Centralisation totale de l'équipement en général et décentralisation de l'Equipement spécialisé
2. Eviter la disparité de marques de notre équipement en engins, automobile et autres fournitures en machines.
3. Création de Mag sin de stockage de la marchandise achetée.
4. Passer par la voie d'adjudication pour toute grosse commande.
5. Doter le service de l'Equipement d'un budget pour ordre car, il ne tombe pas en annulation en fin d'exercice.
6. Augmenter le personnel pour mieux établir
 - La comptabilité des matières
 - Le contrôle de l'Equipement Aistribué dans les bâtiments administratifs.

.../....

B) COMMANDE

Le bureau s'est occupé du groupement des commandes à effectuer pour le compte de l'Administration centrale, à contacter les fournisseurs et à liquider les dépenses engagées.

Le travail du Bureau Commande a consisté dans l'achat de l'équipement suivant :

- Véhicules
- Mobilier pour bâtiments administratifs
- Machines et appareils de Bureau.

Les prévisions budgétaires en matière d'équipement pour l'exercice 1974:

Service de l'Administration : Quantité + dénomination : Crédits
accordés

| | | |
|--------------|-------------------------|-------------|
| Présidence | : 1 Peugeot 504 | : 727.500 |
| | : 2 Peugeots 404 | : 1.045.000 |
| | : 1 Peugeot stat. | : 571.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 408.000 |
| | : 1.V.W. 1300 | : 380.000 |
| | : 1 Peugeot 504 | : 720.000 |
| | : 5.V.W. 1300 | : 1.900.000 |
| | : 1 Peugeot 404 | : 420.000 |
| | : 1 Machine à stinc. | : 100.000 |
| | : 1 Machine à phot. | : 150.000 |
| | : 1 Machine à écrire | : 60.000 |
| | : 1 Machine à écrire | : 30.000 |
| | : 1 Machine à stinciler | : 100.000 |
| | : 1 Machine à calculer | : 50.000 |
| | : 1 Machine à écrire | : 60.000 |
| | : 1 Enregist. nagra | : 200.000 |
| | : 1 Machine à calc. | : 50.000 |
| | : 1 Machine à calc. | : 60.000 |
| <hr/> | | |
| Cour Suprême | : 1 Peugeot 504 | : 720.000 |
| | : 1 Peugeot 404 | : 520.000 |
| | : 1 Peugeot 404 | : 520.000 |
| | : 1 Machine à calculer | : 50.000 |
| | : 1 Machine à écrire | : 60.000 |
| | : 1 Table pour audience | : 30.000 |
| | : 2 armoires (greffe) | : 30.000 |
| | : | : |
| <hr/> | | |

| | | | |
|--------------------------------|-------------------------|---|-----------|
| 3. Intérieur et Fonction Pub.: | 1 V.W. 1200 | : | 380.000 |
| | : 5 cnettes peug. 404 | : | 2.100.000 |
| | : 1 V.W. 1200 | : | 380.000 |
| | : 1 cnette peug. 404 | : | 420.000 |
| | : 1 machine à stinc. | : | 100.000 |
| | : 2 Machines à calc. | : | 100.000 |
| | : 2 Machines à écrire | : | 120.000 |
| | : 1 Machine à calculer: | : | 100.000 |
| | : 1 Machine nationale | : | 950.000 |
| | : 5 clas. Métalliques | : | 75.000 |
| | : 2 Bureaux dact. | : | 20.000 |
| | : 6 Chaises | : | 9.000 |

| | | | |
|------------|-------------------------|---|-----------|
| 4. Justice | : 2 V.W. 1300 | : | 160.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : | 380.000 |
| | : 3 V.W. 1300 | : | 1.050.000 |
| | : 6 Machines à écrire | : | 180.000 |
| | : 1 Machine à calculer: | : | 50.000 |
| | : 10 Machines à écrire: | : | 600.000 |

| | | | |
|-----------------|-------------------------|---|---------|
| 5. Plan et R.N. | : 1 Peugeot 504 | : | 720.000 |
| | : 1 Peugeot 404 | : | 420.000 |
| | : 1 V.W. 1200 | : | 380.000 |
| | : 2 Machines à écrire | : | 120.000 |
| | : 8 Machines à calculer | : | 320.000 |
| | : 1 Machine à calculer: | : | 50.000 |

| | | | |
|---------------------|----------------------|---|-----------|
| 6. Santé et Aff. S. | : 1 V.W. Combi | : | 520.000 |
| | : 4 ambulances | : | 2.400.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : | 380.000 |
| | : 2 V.W. 1300 | : | 760.000 |
| | : 4 Classeurs métal. | : | 60.000 |

| | | | |
|-------------------------|-------------------------|---|---------|
| 7. Finances et Economie | : 1 Peugeot 504 | : | 720.000 |
| | : 1 Cnette Peugeot 404 | : | 420.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : | 380.000 |
| | : 1 Cnette peugeot 404: | : | 420.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : | 380.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : | 380.000 |
| | : 1 Jep land rover | : | 780000 |
| | : 1 Machine à photoc. | : | 800.000 |
| | : 1 Machine à calculer: | : | 50.000 |
| | : 1 Machine à stinc. | : | 100.000 |
| | : 1 Machine nationale | : | 900.000 |
| | : 1 Machine nationale | : | 900.000 |
| | : Armement | : | 375.000 |
| | : .../..... | : | |

| | | |
|-----------------------------|---------------------------|-------------|
| Finances et Economie(Suite) | : 2 Machine à écrire | : 100.000 |
| | : 1 Machine à calculer | : 50.000 |
| | : | |
| 8. Aff. Etr. et Coopération | : 4 peugeot 504 | : 2.880.000 |
| | : 1 V.W. Combi | : 520.000 |
| 9. Minintor. | : 1 Peugeot 504 | : 720.000 |
| | : 2 V.W. Combi | : 1.040.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 380.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 380.000 |
| | : 5 Machines à écrire | : 150.000 |
| 10. Minéduc | : 1 Peugeot 504 | : 720.000 |
| | : 1 V.W. Combi | : 520.000 |
| | : 2 cnettes peugeot | : 840.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 380.000 |
| 11. Jeunesse | : 1 cnette Toyota | : 450.000 |
| | : 1 V.W. Combi | : 520.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 380.000 |
| | : 1 V.W. Combi | : 520.000 |
| | : 2 Machines à écrire | : 60.000 |
| | : 1 Machine à calculer | : 50.000 |
| | : 5 Bureaux | : 50.000 |
| | : 3 classeurs | : 45.000 |
| | : 5 étagères | : 75.000 |
| | : 1 Bibliothèque | : 10.000 |
| 12. Minagri | : 1 Peugeot 504 | : 720.000 |
| | : 1 Cnette Toyota | : 500.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 380.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 300.000 |
| | : 1 Machine à écrire | : 60.000 |
| | : 1 Machine à calculer | : 50.000 |
| | : 2 Table à dessiner | : 100.000 |
| | : 2 Classeurs métalliques | : 30.000 |
| 13 Miniposco | : 1 camion Fiat | : 1.300.000 |
| | : 1 Camion Fiat | : 1.300.000 |
| | : Supplément câble | : 1.500.000 |
| | : 5 Classeurs métalliques | : 75.000 |
| 14. Minitrape | : 1 Peugeot | : 720.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 380.000 |
| | : 1 Camion Citerne | : 2.000.000 |
| | : 2 V.W. 1300 | : 760.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 380.000 |
| | : Machines à écrire | : 10.000 |

14. Ministère (suite)

: 1 Machine à calculer : 150.000
 : 1 Machine de tirage : 250.000

Total

51.425.500

A ce montant vient s'ajouter le solde de l'exercice 1973 soit:

3.460.542

54.886.042

Grâce à la procédure du système des commandes groupées, commencée dès la mise en exécution du budget d'équipement 1974, auprès de différents fournisseurs, en vue d'éviter la hausse éventuelle de prix, le service chargé de centraliser les commandes a pu servir tous les départements ministériels, comme le prévoyait le budget d'équipement de l'exercice en cours.

Les différents services administratifs ont été servis en véhicules, matériel et mobilier de bureau de manière suivante:

Présidence de la République

: 1 machine à écrire : 59.500
 : 1 machine à écrire : 38.500
 : 1 machine à écrire : 31.800
 : 2 voitures peugeot 504:1.396.000
 : 2 voitures peugeot 404:1.644.000
 : 2 V.W. 1200 : 642.000
 : 1 bureau : 16.000
 : 2 chaises : 2.400
 : 4 fauteuils + table
 : de salon : 44.000
 : 1 chaise pour bureau : 6.000
 : 2 chaises : 3.000
 : 1 bureau 1732 H : 33.200
 : 2 chaises 2014 : 6.600
 : 1 fauteuil 2024 : 10.100
 : 2 armoires classeurs : 26.000
 : 2 étagères : 18.000
 : 1 machine à stenciler : 98.500
 : 1 peugeot 404 : 560.000
 : 1 V.W. Combi 9 pl. : 694.000
 : 1 cnette peugeot 404 : 438.000
 : 2 V.W. 1300 : 820.000
 : 1 voiture peugeot 404 : 560.000
 : 1 voiture peugeot 304 : 498.000
 : 1 bureau : 34.000
 : 2 chaises roulantes : 21.320
 : 1 classeur : 18.500
 : 1 trieur de papier : 1.500
 : 1 bac à papier : 970
 : 1 porte manteau : 4.990
 : 1 machine à calculer : 45.000
 : 1 appareil nagre : 20.000

| | | |
|--------------------|-------------------------------|-------------|
| Cour Suprême | :2 machines à écrire | : 59.500 |
| | :2 voitures peugeot 404 | : 1.096.000 |
| | :1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | :1 machine à calculer | : 45.000 |
| | :1 table d'audience | : 28.000 |
| | :5 étagères en bois | : 27.300 |
| <hr/> | | |
| Mininterfop | :1 machine à écrire | : 59.500 |
| | :1 machine à écrire | : 38.500 |
| | :5 camionnettes peug. 404 | : 2.190.000 |
| | :2 V.W. 1200 | : 740.000 |
| | :1 cnette peugeot 404 | : 438.000 |
| | :1 machine comptable | : 898.000 |
| | :1 machine à stinciler | : 98.500 |
| | :2 machines à calculer | : 90.000 |
| | :2 bureaux dactylo | : 17.000 |
| | :6 chaises | : 9.000 |
| | :2 classeurs métalliques | : 45.600 |
| | :1 classeur métallique | : 22.800 |
| | :1 machine à calculer | : 45.000 |
| <hr/> | | |
| Minijust | :2 machines à écrire | : 119.000 |
| | :8 machines à écrire | : 308.000 |
| | :6 machines à écrire | : 189.000 |
| | :1 V.W.1300 | : 410.000 |
| | : 2 cnettes peugeot 404 | : 876.000 |
| | :1 peugeot 504 | : 756.000 |
| | :1 machine à calculer | : 45.000 |
| <hr/> | | |
| Miniplan | :1 machine à écrire | : 59.000 |
| | :1 machine à écrire | : 38.500 |
| | :1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | :1 cnette peugeot 404 | : 438.000 |
| | :5 machines à calculer 3 op | : 140.000 |
| | :4 machines à calculer à 4 op | : 180.000 |
| | :1 V.W. 1200 | : 370.000 |
| <hr/> | | |
| Missoc | :3 V.W.1200 | : 1.110.000 |
| | :1 V.W. Combi 12 pl. | : 600.000 |
| | :4 ambulances | : 2.220.000 |
| | :2 classeurs | : 45.600 |
| <hr/> | | |
| Minecofi | :1 machine comptable | : 898.000 |
| | :1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | :2 cnettes peugeot 404 | : 876.000 |
| | :2 machines à écrire | : 77.000 |
| | :1 V.W. 1300 | : 410.000 |
| :1 Jeep land rover | : 612.000 | |

| | | |
|------------------|---------------------------|-----------|
| Minécofi (suite) | : 1 machine à stinciler | : 98.500 |
| | : 1 V.W. 1303 S | : 472.000 |
| | : 1 V.W. 1200 | : 370.000 |
| | : 1 machine à photocopier | : 187.500 |
| | : 1 machine à calculer | : 47.500 |

| | | |
|----------|-------------------------|-----------|
| Minaffet | : 1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | : 1 V.W. Combi 9 pl. | : 570.000 |

| | | |
|----------|-------------------------|-------------|
| Mininfor | : 5 machines à écrire | : 157.500 |
| | : 1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | : 3 V.W. 1200 | : 1.110.000 |
| | : 1 V.W. Combi 12 pl. | : 600.000 |
| | : 3 machines à écrire | : 58.500 |

| | | |
|---------|----------------------------|-----------|
| Minéduc | : 1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | : 1 cnette peugeot 404 | : 438.000 |
| | : 1 peugeot 304 | : 498.000 |
| | : 1 V.W. Combi 12 pl. | : 600.000 |
| | : 2 machine à écrire | : 77.000 |
| | : 1 machine à écrire | : 31.500 |
| | : 1 armoire à classer | : 16.200 |
| | : 1 chaise roulante | : 10.100 |
| | : 5 chaises avec accoudoir | : 20.550 |
| | : 1 bureau | : 25.000 |

| | | |
|------------|-------------------------------|-------------|
| Mijeunesse | : 2 machines à écrire | : 63.000 |
| | : 2 V.W. Combi | : 1.140.000 |
| | : 1 V.W. 1300 | : 350.000 |
| | : 1 V.W. Pic up | : 451.000 |
| | : 1 machine à calculer | : 45.000 |
| | : 2 grands bureaux | : 30.000 |
| | : 3 bureaux | : 37.500 |
| | : 3 petits bureaux | : 27.000 |
| | : 2 étagères | : 30.000 |
| | : 1 bibliothèque | : 15.000 |
| | : 2 classeurs à trois tiroirs | : 39.000 |

| | | |
|---------|---------------------------|-----------|
| Minagri | : 1 machine à écrire | : 59.000 |
| | : 1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | : 1 machine à écrire | : 59.500 |
| | : 1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | : 1 cnette peugeot 404 | : 438.000 |
| | : 2 V.W. 1300 | : 820.000 |
| | : 1 machine à calculer | : 45.000 |
| | : 9 tables de dessin | : 67.500 |
| | : 2 classeurs métalliques | : 45.600 |

| | | |
|-----------|----------------------------|-------------|
| Miniposco | : 1 camion Fiat | : 1.584.316 |
| | : 1 carrosserie | : 45.000 |
| | : 1 V.W. 1200 | : 370.000 |
| | : 1 câble électrique armée | : 4.254.039 |
| | : 1 V.W. Combi 12 pl. | : 600.000 |
| | : 1 table + étagère | : 5.700 |
| | : 3 classeurs métalliques | : 68.400 |
| | : | |

| | | |
|-----------|-----------------------------------|--------------|
| Minitrape | : 1 machine à écrire | : 59.500 |
| | : 2 machines à écrire | : 77.000 |
| | : 2.V.W. 1300 | : 700.000 |
| | : 1 V.W. 1200 | : 321.000 |
| | : 1 voiture peugeot 504 | : 698.000 |
| | : 2 cnettes peugeot 404 | : 876.000 |
| | : 1 camion citerne pour fausse | : 3.300.000. |
| | : 4 machines à calculer à opl: | 80.000 |
| | : 1 machine de tirage plans | : 204.000 |
| | : 1 bureau dactylo | : 8.000 |
| | : 3 bureaux | : 45.000 |
| | : 1 voiture peugeot 404 | : 56.000 |
| | : 1 voiture V.W. 1200 | : 370.000 |
| | : 2 machines à écrire | : 138.000 |

Total : : 53.275.031

Le reliquat de 1.611.011 FRW a été accordé aux départements ministériels pour lesquels les besoins en matériel et mobilier de bureau n'avaient pas été prévus lors de l'élaboration des prévisions budgétaires de l'exercice en cours.

Toutes les commandes placées auprès de différents fournisseurs ont été réceptionnées sauf un camion citerne nettoyage des fosses septiques. La livraison de ce camion est attendu dans les prochains jours.

C) ASSURANCES

Situation des accidents et dépenses engagées

| Services | Nombre d'accidents | |
|-----------------------------|--------------------|----------|
| | Non déclarés | déclarés |
| 1° Présidence | - | 8 |
| 2° Mintérfof | - | 7 |
| 3° Aff. Etr. et Coop. | - | - |
| 4° Financés et Economie | 4 | 9 |
| 5° Justice | 9 | 11 |
| 6° Education Nationale | - | 11 |
| 7° Plan et Ressources M. | - | 2 |
| 8° Postes et Communications | 7 | - |
| 9° Agriculture et El. | 1 | - |
| 10° Missoc " | 1 | 10 |
| 11° Jeunesse | 3 | 2 |
| 12° Travaux Publiet Equip. | 6 | 2 |
| 13° Mininterfor (à l'époque | 2 | 3 |
| Totaux | 33 | 55 |

| | | |
|----------|------|------|
| % Global | 37,5 | 62,5 |
|----------|------|------|

| Services | Frais du réparation d'accidents | | |
|------------|---------------------------------|--------------|----------|
| | Déclarés | Non déclarés | S/Totaux |
| Présidence | 172.154 | - | 172.154 |
| Minitérfof | 96.790 | - | 96.790 |
| Minaffet | - | - | - |
| Minécofi | - | 2.400 | 2.400 |
| Minijust | - | - | - |
| Minéduc | 271.361 | - | 271.361 |
| Miniplan | 68.380 | - | 68.380 |
| Miniposco | - | - | - |
| Minagri | - | - | - |
| Missoc | 42.240 | - | 42.240 |
| Mijeunesse | 68.868 | - | 42.240 |
| Minitrape | 32.957 | - | 32.957 |
| Mininfor | - | 59.228 | 59.228 |
| Totaux | 752.750 | 61.628 | 814.378 |

| Services | : Crédits | : Dépenses engagées | : Depassements |
|---------------|--------------------|---------------------|----------------|
| Présidence | : 1.080.000 | : 172.154 | : - |
| Mininterfop | : 720.000 | : 96.790 | : - |
| Minaffet | : 480.000 | : - | : - |
| Minécofi | : 840.000 | : 2.400 | : - |
| Minijust | : 1.000.000 | : - | : - |
| Minéduc | : 640.000 | : 271.361 | : - |
| Miniplan R.N. | : 320.000 | : 68.380 | : - |
| Miniposco | : 600.000 | : - | : - |
| Minagri | : 1.000.000 | : - | : - |
| Missoc | : 1.600.000 | : 42.240 | : - |
| Mijeunesse | : 320.000 | : 68.868 | : - |
| Minitrape | : 800.000 | : 32.957 | : - |
| Mininfor | : 400.000 | : 59.228 | : - |
| Total | : 9.800.000 | : 814.378 | : Néant |

En réalité, le total du crédit utilisé par le service d'assurance est de 6.800.000 Frs, 3.000.000 frs ayant été défalqués par les autorités compétentes pour servir à d'autres besoins.

Le tableau ci-dessus pourrait donner une apparence fallacieuse dans ce sens qu'on croirait qu'il y a eu très peu de dépenses dans les réparations des accidents. C'est vrai d'une part mais de l'autre, il faut savoir que certaines factures n'ont pas pu être liquidées au cours de l'année 74. Aussi, faut-il remarquer que sur les 33 accidents non déclarés, une dépense de 59.228 Frs a été consentie exceptionnellement pour un seul accident; pour les 32 autres ignorés, nous nous sommes refusés à toute dépense.

En résumé, les dépenses générales engagées par le service d'assurances se répartissent comme suit :

| | |
|---|------------------|
| - Réparations accidents | 814.378 |
| - Réparations accidents pour les années antérieures : | 488.481 |
| - Indemnités : | 2.365.871 |
| - Remplacements véhicules accidents : | 808.000 |
| - Avis d'imputation directe : | 1.380 |
| Total | 4.478.110 |

=====

Sous réserve de toute erreur de calcul, l'année 1974 s'est clôturée avec un boni de 2.321.890 Frs. .../.....

